ID: 005-240500462-20250626-1952-DE



République Française Département des Hautes-Alpes Communauté de Communes du Pays des Ecrins

#### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2025

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DEL2025-06-009

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT) : NOUVEAU DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU PAYS DES ÉCRINS.

Nombre	de Conseillers Communau	taires
En exercice	Présents	Votants
25	17	20

L'an deux mille vingt cinq, le 26 juin à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué 19 juin 2025, s'est réuni au Foyer Culturel de L'Argentière-La Bessée en séance Ordinaire sous la présidence de M. Cyrille DRUJON D'ASTROS, Président.

#### Etaient présents :

Mme Carine QUILICI, Mme Sandrine REYMOND, Mme Marie-José SAVOLDELLI, M. Serge THIVOLLE, Mme Florence TORRENT, Mme Marie BAILLARD, Mme Dominique BARNEOUD, M. Marcel CHAUD, M. Cyrille DRUJON D'ASTROS, M. Michel FRISON, M. Serge GIORDANO, M. Jean-Pierre HERMITTE, Mme Gaëlle MOREAU, M. Gilles PIERRE, M. Didier PLUQUET, M. Jacques PONS, Mme Alice PRUD'HOMME.

#### Etaient excusés et représentés :

M. Martin FAURE à M. Serge GIORDANO, M. Michel MOYNIER à M. Michel FRISON, M. Alain SANCHEZ à Mme Dominique BARNEOUD.

#### Etait excusé :

M. François ROTH.

### Etaient absents :

M. Rémi MOUGIN, Mme Marie-Noëlle DISDIER, M. Camille FAURE, Mme Céline VIESSANT.

Secrétaire de séance : Madame Florence TORRENT

\*\*\*\*\*

DEL2025-06-009 - Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) : Nouveau débat

ID: 005-240500462-20250626-1952-DE

## sur les orientations du Projet d'Aménagement Stra Cohérence Territoriale du Pays des Écrins.

Rapporteur : Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Président.

- Vu la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne.
- Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains.
- Vu la loi n°2003-590 du 2 juillet 2003 relative à l'urbanisme et à l'habitat.
- Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.
- Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (dite Loi «ALUR»).
- Vu la loi n°2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne.
- Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté.
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu le Code de l'Urbanisme.
- Vu la délibération n°14 du 28 septembre 2001 portant délimitation du périmètre du SCoT de la Communauté de Communes du canton de l'Argentière-La Bessée.
- Vu l'arrêté Préfectoral du 28 août 2002 portant délimitation du périmètre du SCoT de l'aire du Canton de l'Argentière-La Bessée.
- Vu les deux ordonnances ELAN dites de «Rationalisation de la hiérarchie des normes d'urbanisme» et de «Modernisation des SCoT» parues en juin 2020 et entrées en vigueur le 1er avril 2021 modifiant les rapports entre les documents d'urbanisme et le contenu du SCoT.
- Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience, fixant notamment l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) atteindre en 2050 à l'échelle de la France.
- Vu la délibération n°6 du 24 novembre 2022 abrogeant la procédure passée et prescrivant une nouvelle procédure d'élaboration du SCoT.
- Vu la délibération n°15 du 30 mai 2024 actant du débat organisé en Conseil Communautaire et validant les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique.
- **Vu** le SRADDET diffusé le 24 juillet 2024 à la Communauté de Communes du Pays des Ecrins dans sa version provisoire pour avis puis voté le 23 avril 2025.
- Vu la loi n° 2024-1039 du 19 novembre 2024 dite« LE MEUR» visant à renforcer les outils de régulation des meublés de tourisme à l'échelle locale.
- **Vu** le nouveau projet de Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) annexé à la présente délibération, dans sa version conforme à celle qui a été transmise aux conseillers communautaires préalablement à la présente séance.

#### ELEMENT DE CONTEXTE :

Le Président rappelle que par délibération n°6 du 24 novembre 2022, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins a:

❖ Prescrit l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays des Ecrins dans des conditions conformes aux dispositions de l'ordonnance n° 2020-744 du 17 juin 2020 relative à la

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID: 005-240500462-20250626-1952-DE

modernisation des schémas de cohérence territo

- Fixé les objectifs poursuivis par la procédure
- ❖ Déterminé les modalités de la concertation.

Après la réalisation du diagnostic territorial du SCoT du Pays des Ecrins, la Communauté de Communes du Pays des Ecrins a poursuivi l'élaboration de ce document d'urbanisme par la définition d'un Projet d'Aménagement Stratégique en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire et le public. Ce document est soumis au débat du présent Conseil communautaire.

A ce titre:

- ✓ L'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique a débuté par l'organisation d'ateliers thématiques destinés aux acteurs sociaux professionnels du territoire (habitat/démographie, transition écologique, agriculture et tourisme/mobilité). Ces ateliers ont été organisés les 16 et 18 janvier 2023 ainsi que le 2 février 2023 et ont mobilisé respectivement 15, 32, 22 et 16 personnes.
  - Une présentation en Conseil Communautaire le 9 février 2023 du diagnostic territorial et de ses enjeux a également été organisée afin de partager ce travail avec l'ensemble des élus communautaires;
- ✓ Le travail technique autour des scénarios pour l'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique s'est traduit par un premier temps d'échange avec les partenaires le 14 février 2023;
- ✓ La construction du Projet d'Aménagement Stratégique s'est ensuite poursuivie par la tenue de 6 séances de travail de mars à novembre 2023 en présence des Maires et élus du territoire, accompagnés par leurs techniciens;
- ✓ Le Projet d'Aménagement Stratégique construit avec les élus du territoire a été présenté aux Personnes Publiques Associées le 15 mars 2024;
- ✓ Les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique ont été débattues et validées lors du Conseil Communautaire du 30 mai 2024.
- Dans le cadre de la concertation avec le public initiée par la délibération susvisée, qui, rappelons-le, se poursuivra jusqu'à l'arrêt du projet de SCoT:
- ✓ Les documents de la procédure et des supports d'information ont été mis à disposition du public, par l'intermédiaire du site internet de la communauté de communes (https://www.cc-paysdesecrins.fr);
- ✓ Plusieurs canaux de communication ont été ouverts pour le recueil des observations du public (site internet, registre);
- ✓ Des réunions publiques se sont tenues les 16 janvier 2023 pour la présentation du diagnostic territorial et ses enjeux et le 4 avril 2024 pour la présentation du projet d'aménagement stratégique;
- ✓ Une exposition permanente et évolutive est également organisée depuis novembre 2023 dans l'ensemble des Mairies et au siège de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins.

Le Président rappelle les principaux points ayant rendu nécessaire la reprise du Projet d'Aménagement Stratégique et donc la tenue d'un second débat sur ses orientations:

- La procédure de modification du SRADDET lancée en parallèle de la démarche d'élaboration du SCoT du Pays des Ecrins a nécessité la reprise de la méthodologie de calcul de consommation d'espaces en utilisant les fichiers fonciers, comme cela est précisé dans le

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

fascicule des règles du SRADDET.

La nouvelle méthodologie développée dans le cadr D:005-240500462-20250626-1952-DE Ecrins permet d'être justifiée et constante dans le temps. Elle s'inscrit également dans les guides ministériels relatifs à la consommation d'espaces, et ce en définissant des espaces urbanisés. Cette dernière a été validée par les services de l'Etat ainsi que par l'ensemble des communes de la Communauté de Communes;

- La dissolution de l'association porteuse du projet de la Haute Ecole du Bois et de la Foret au cours de l'été 2024 a questionné sur le maintien de ce projet sur la friche industrielle des anciennes Fonderies et Aciérie de Provence (AFP), tel que rédigé dans la première version du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS);
- La parution des nouvelles données INSEE 2021 ainsi que de la loi n° 2024-1039 du 19 novembre 2024 dite« LE MEUR» visant à renforcer les outils de régulation des meublés de tourisme à l'échelle locale a nécessité de nouveaux arbitrages politiques, en particulier sur les objectifs relatifs à la projection démographique et à la production de logements.

Le fruit de ces «actions participatives» permet ainsi à l'organe délibérant de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins de redébattre sur les orientations du projet d'aménagement stratégique (PAS) du SCoT du Pays des Ecrins.

### CADRE JURIDIQUE APPLICABLE

Il est rappelé que le PAS, qui constitue un document du SCoT, fixe les principaux objectifs de développement et d'aménagement du territoire. En ce sens, l'article L. 141-3 du code de l'urbanisme dispose que: projet d'aménagement stratégique définit les objectifs développement et d'aménagement du territoire à un horizon de vingt ans sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent. Ces objectifs peuvent être représentés graphiquement. Ils concourent à la coordination des politiques publiques sur les territoires, en favorisant un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales, une gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation des sols, notamment en tenant compte de l'existence de friches, les transitions écologique, énergétique et climatique, une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptés aux nouveaux modes de vie, une agriculture contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux, ainsi qu'en respectant et mettant en valeur la qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages. Le projet d'aménagement stratégique fixe en outre, par tranches de dix années, un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation.»

L'article L. 143-18 de ce même code prévoit que: «Un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 sur les orientations du projet d'aménagement stratégique au plus tard quatre mois avant l'examen du projet de schéma.»

La présente délibération s'inscrit la cadre de la tenue du débat sur les orientations du projet d'aménagement stratégique.

Reçu en préfecture le 08/07/2025 \$ LO

ID: 005-240500462-20250626-1952-DE

#### PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE SOUMIS A DEBAT

#### 1. Enjeux du territoire

Le projet de PAS soumis au débat vise à répondre aux enjeux systémiques auxquels le territoire intercommunal est confronté, qui peuvent être synthétisés comme suit:

- Une dynamique démographique atone;
- Un parc immobilier dominé par les résidences secondaires;
- Une économie diversifiée mais dépendante du tourisme;
- Une activité agricole en déclin;
- La forêt, une ressource à valoriser;
- Une répartition inégale des services, équipements et commerces de proximité;
- Des mobilités conditionnées par le relief;
- Une biodiversité exceptionnelle;
- Des paysages grandioses et un patrimoine bâti à préserver;
- Un territoire et son tourisme face au défi climatique.

## 2. Sur les axes stratégiques du PAS

Pour répondre aux enjeux précédemment identifiés, la communauté de Communes du Pays des Ecrins souhaite inscrire son territoire dans une perspective stratégique nouvelle pour les vingt prochaines années, dont la transition environnementale constituera la colonne vertébrale.

Pour ce faire, le projet de PAS soumis au débat s'articule autour de trois axes stratégiques:

#### Axe 1: Une solidarité territoriale affirmée pour une vie à l'année renforcée

#### ❖ Orientation 1: Dynamiser la démographie du territoire en s'assurant d'une production de logement adaptée.

- Objectif 1: Développer une offre en logements permanents répondant aux besoins démographiques.
- Objectif 2: Limiter la création de résidences secondaires en divisant par 3 leur rythme de constructio.
- Objectif 3: Diversifier l'offre en logement pour assurer un parcours résidentiel à l'échelle du territoire communautaire.
- Répondre aux besoins en logements pour • Objectif 4: les travailleurs saisonniers.

#### Orientation 2 : Une armature urbaine à affirmer autour de la vallée de la Durance.

- Objectif 1: Renforcer le rôle de l'Argentière-La Bessée dans le fonctionnement du territoire communautaire en tant que ville centre.
- Objectif 2: Consolider les pôles d'appuis de la vallée de La Durance (La Roche de Rame et Saint-Martin-de-Queyrières) et de la haute vallée (Vallouise-Pelvoux).

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Dublid la

 Objectif 3: Assurer un développement cohé pôles à vocation touristique (Vallouise-Pe Vincent).

ID: 005-240500462-20250626-1952-DE

- Objectif 4: Assurer une vie à l'année dans les villages, essentiels à l'équilibre du territoire (Les Vigneaux, Champcella, Freissinières et Puy Saint Vincent).
- Orientation 3: Consolider l'offre en équipements, services et commerces en cohérence avec l'armature urbaine, dans une recherche d'équilibre, de complémentarité et de solidarité entre les communes.
  - Objectif 1: Consolider l'offre en équipements et services publics pour le lien social (santé, jeune, petite enfance, séniors...).
  - Objectif 2: Renforcer l'offre en commerces de proximité dans les centres villages.
  - Objectif 3: Limiter les grandes surfaces commerciales à la zone d'activité commerciale du Pré du Faure de Saint-Martin-de-Queyrières et au Centre-ville de l'Argentière-La Bessée.
  - Objectif 4: Renforcer la couverture numérique du territoire.
- Orientation 4: Un territoire à articuler en cohérence avec le Briançonnais, le Queyras et les métropoles proches.
  - Objectif 1: Améliorer l'accès au territoire depuis les grandes métropoles et les polarités proches.
  - Objectif 2: Développer une voie douce valléenne reliant le Guillestrois au Briançonnais par la vallée de La Durance.
  - Objectif 3: Travailler sur la complémentarité commerciale et économique avec les territoires voisins (filière bois, grandes surfaces commerciales, zones économiques, etc.).
- Orientation 5: Améliorer le schéma des mobilités internes au territoire en cohérence avec les besoins de la population permanente et les objectifs de réduction de gaz à effet de serre.
  - Objectif 1: Organiser un véritable pôle d'échange multimodal communautaire autour de la gare de l'Argentière-La Bessée.
  - Objectif 2: Renforcer les transports en commun valléen.
  - Objectif 3: Proposer une mobilité pour tous.
  - Objectif 4: Développer un réseau de cheminements doux communautaire pour relier les vallées de La Durance et de La Gyronde.
  - Objectif 5: Améliorer les mobilités actives.
  - Objectif 6: Encourager les mobilités alternatives.

## Axe 2: Une Économie diversifiée s'inscrivant dans les transitions de demain en s'appuyant sur les forces et l'histoire du territoire.

- ❖ Orientation 1: Renforcer le poids de l'économie industrielle et artisanale.
  - Objectif 1: Optimiser et renouveler l'usage du foncier dans les zones d'activités existantes.
  - Objectif 2: Développer une offre en foncier industriel et artisanal en cohérence avec les besoins du territoire du Grand Briançonnais et les spécificités communales.
  - Objectif 3: Consolider la filière bois autour de la zone d'activités du Villaret.

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

• Objectif 4: Pérenniser la production de mat filière BTP du Grand Briançonnais pour répondre du Schéma carrière.

#### ❖ Orientation 2: Diversifier l'économie touristique pour l'inscrire dans la transition écologique et climatique.

- Objectif 1: Poursuivre la diversification des activités touristiques en lien avec un allongement des saisons (filière d'excellence et patrimoine).
- Objectif 2: Soutenir l'activité ski en cohérence avec les enjeux climatiques.
- Objectif 3: Garantir le potentiel en lits marchands du territoire.

# ❖ Orientation n°3: Développer la filière agricole pour tendre vers une autonomie alimentaire territoriale en cohérence avec les caractéristiques géographiques du territoire.

- Objectif 1: Protéger les zones agricoles les plus productives.
- Objectif 2: Restaurer et développer le réseau d'irrigation dans l'objectif d'améliorer la production agricole.
- Objectif 3: Favoriser la valorisation des produits locaux en s'inscrivant dans le programme alimentaire territorial des Hautes-Alpes.
- Objectif 4: Favoriser l'installation de nouvelles exploitations en travaillant sur leur diversification.
- Objectif 5: Perpétuer le pastoralisme en équipant les différents vallons pour lutter contre la prédation.

# Axe 3: Une transition environnementale engagée au bénéfice d'un cadre de vie de qualité.

#### ❖ Orientation 1: Protéger la biodiversité exceptionnelle du territoire.

- Objectif 1: Préserver la zone cœur du Parc National des Écrins et travailler sur ses portes d'entrée emblématiques.
- Objectif 2: Maintenir et valoriser les outils de protection des espaces naturels protégés.
- Objectif 3: Maintenir une trame verte et bleue fonctionnelle en particulier entre le massif des Écrins et le Queyras.
- Objectif 4: Maintenir une trame noire en cohérence avec les enjeux écologiques.
- Objectif 5: Protéger les Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) support de biodiversité.

#### Orientation 2: Préserver et sécuriser la ressource en eau.

- Objectif 1: Protéger les sources et périmètres de captage.
- Objectif 2: Travailler sur le partage et le stockage de la ressource dans une logique de solidarité amont / aval.
- Objectif 3: Assurer le traitement et la réutilisation des eaux usées.
- Objectif 4: Développer des solutions alternatives pour la gestion des eaux pluviales.
- ❖ Orientation n°3: Préserver le patrimoine paysager et architectural des Écrins, vecteur d'attractivité résidentielle et touristique du territoire.

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

• Objectif 1: Protéger les cônes de vues sensil ou paysages remarquables.

ID: 005-240500462-20250626-1952-DE

- Objectif 2: Inscrire les projets dans le paysage et l'architecture du Pays des Écrins.
- Objectif 3: Protéger et valoriser les patrimoines remarquables auprès de la population locale et des visiteurs.
- ❖ Orientation n°4: Inscrire le territoire dans la trajectoire du «Zéro Artificialisation Nette» à l'horizon 2050 en cohérence avec les orientations du SRADDET SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur.
  - Objectif 1: Réduire l'artificialisation des sols dans le respect des orientations du SRADDET SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur.
  - Objectif 2: Travailler prioritairement sur des opérations de renouvellement urbain ou de densification.
- ❖ Orientation n°5: Améliorer la qualité de l'air en travaillant sur la rénovation énergétique et la production d'énergies renouvelables.
  - Objectif 1: Rénover et réhabiliter le parc de logements, d'équipements et d'activités pour limiter les émissions de gaz à effet de serre.
  - Objectif 2: Accélérer le développement des énergies renouvelables en exploitant les ressources du territoire et en cohérence avec les enjeux patrimoniaux du territoire.
- ❖ Orientation n°6: Développer une économie circulaire autour des matériaux et des déchets.
  - Objectif 1: Assurer le traitement des déchets inertes sur le territoire.
  - Objectif 2: Valoriser localement les déchets issus des stations d'épuration, biodéchets et déchets verts.
  - Objectif 3: Réduire la production de déchets.
- ❖ Orientation n°7: Travailler sur la résilience du territoire vis-à-vis du changement climatique et des aléas naturels ou industriels.
  - Objectif 1: Protéger les populations contre les risques naturels et industriels.
  - Objectif 2: Développer des projets résilients protégeant les populations et les écosystèmes.
  - Objectif 3: Améliorer la connaissance de la population sur les risques naturels en ayant une culture du risque.

#### **DECISION:**

#### Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Acte le débat qui s'est tenu en son sein, sur les orientations du projet d'aménagement stratégique du SCoT du Pays des Ecrins.
- Précise que le projet de PAS soumis aux conseillers communautaires et le compte-rendu des débats seront annexés à la présente délibération.
- Autorise le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Reçu en préfecture le 08/07/2025

ID: 005-240500462-20250626-1952-DE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

VOTE		VOIX
Pour	20	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne participe pas au vote	0	

#### L'Argentière-La Bessée,

Le Secrétaire de séance,

Pour copie confirme Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Président

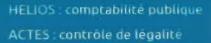
Florence TORRENT

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le

site internet www.telerecours.fr







## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité: CC PAYS DES ECRINS (05)

Utilisateur: WEBDELIB Amelle

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : 1952 Obiet: Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) : Nouveau débat sur les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays des Écrins. Transmission d'actes Type de transaction: 2025-06-26 00:00:00+02 Date de la décision : Nature de l'acte : Délibérations NON Documents papiers complémentaires : Classification matières/sous-matières: 8.4 - Amenagement du territoire Identifiant unique: 005-240500462-20250626-1952-DE Non définie URL d'archivage: Non notifiée Notification:

### Fichiers contenus dans l'archive:

6-1952-DE-1-1\_3.pdf

Fichier	Туре	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1.1 Ko
Nom métier : 005-240500462-20250626-1952-DE-1-1_0.xml		
Enveloppe métier  Nom original :	application/pdf	293.9 Ko
240500462/import//tmp21284576/99_DE-005-240500462-2025062 6-1952-DE-1-1_1.pdf		
Nom métier : 99_DE-005-240500462-20250626-1952-DE-1-1_1.pdf		
Enveloppe métier  Nom original :	application/pdf	5.6 Mo
240500462/import//tmp21284576/99_DE-005-240500462-2025062 6-1952-DE-1-1_2.pdf Nom métier : 99 DE-005-240500462-20250626-1952-DE-1-1_2.pdf		
Enveloppe métier	application/pdf	14 Mo
Nom original :		

240500462/import//\_tmp\_\_21284576/99\_DE-005-240500462-2025062

Nom métier : 99\_DE-005-240500462-20250626-1952-DE-1-1\_3.pdf

## Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 juillet 2025 à 16h40min38s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 juillet 2025 à 16h40min49s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 juillet 2025 à 16h40min55s	Transmis au MI
Acquittement reçu	8 juillet 2025 à 17h09min36s	Reçu par le MI le 2025-07-08

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID: 005-240500462-20250626-1952-DE

# Schéma de Cohérence Territoriale du Pays des Écrins PIÈCE N°1: PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

SCOT DU PAYS DES ÉCRINS -Communauté de Communes du Pays des Ecrins

Maison du Canton I Rue du Dispensaire 05120 L'Argentière-La Bessée

Tel : 04 92 23 11 17 www.cc-paysdesecrins.fi Pays des Écrins ISCOT

Version pour le débat du Conse Communautaire du 26 iuin 202!

ID: 005-240500462-20250626-1952-DE



## **SOMMAIRE**

Ρ	RÉAMBULE	4
S	YNTHESE DU DIAGNOSTIC ET DES ENJEUX	6
	UNE DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE ATONE	7
	UN PARC IMMOBILIER DOMINÉ PAR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES	9
	UNE ÉCONOMIE DIVERSIFIÉE MAIS DÉPENDANTE DU TOURISME	1
	LE TOURISME FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	
	UNE ACTIVITÉ AGRICOLE EN DÉCLIN	15
	LA FORET, UNE RESSOURCE A VALORISER	17
	UNE RÉPARTITIION INÉGALE DES SERVICES, ÉQUIPEMENTS ET COMMERCES DE PROXIMITÉ	18
	DES MOBILITÉS CONDITIONNÉES PAR LE RELIEF	
	UNE BIODIVERSITÉ EXCEPTIONNELLE	
	DES PAYSAGES GRANDIOSES ET UN PATRIMOINE BATI A PRÉSERVER	22
	LE PAYS DES ECRINS FACE AU DÉFI CLIMATIQUE	23
	UNE RESSOURCE EN EAU ABONDANTE MAIS A PRESERVER	
	UNE SOBRIETE ENERGETIQUE ENGAGEE	24
	RISQUES, POLLUTIONS ET NUISANCES : UNE RESILIENCE A TRAVAILLER	25
	L'ARTIFICIALISATION DES SOLS : UNE TRAJECTOIRE ZAN A ETABLIR	2 <i>6</i>

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025



ID: 005-240500462-20250626-1952-DE

E TERRITORIALE AFFIRMEE POUR UNE VIE A L'ANNEE RENFORCEE27	AXE 1: UNE SOLIDARITE
MISER LA DEMOGRAPHIE DU TERRITOIRE EN S'ASSURANT D'UNE PRODUCTION DE LOGEMENT ADAPTEE29	ORIENTATION 1: DYNAM
ARMATURE URBAINE A AFFIRMER AUTOUR DE LA VALLEE DE LA DURANCE	ORIENTATION 2 : UNE AF
SOLIDER L'OFFRE EN EQUIPEMENTS, SERVICES ET COMMERCES EN COHERENCE AVEC L'ARMATURE URBAINE, DANS UNE	ORIENTATION 3: CONS
BRE, DE COMPLEMENTARITE ET DE SOLIDARITE ENTRE LES COMMUNES34	RECHERCHE D'EQUILIBR
ERRITOIRE A ARTICULER EN COHERENCE AVEC LE BRIANÇONNAIS, LE QUEYRAS ET LES METROPOLES PROCHES36	ORIENTATION 4: UN TEF
LIORER LE SCHEMA DES MOBILITES INTERNES AU TERRITOIRE EN COHERENCE AVEC LES BESOINS DE LA POPULATION	ORIENTATION 5: AMELI
DBJECTIFS DE REDUCTION DE GAZ A EFFET DE SERRE38	PERMANENTE ET LES OB
E DIVERSIFIEE S'INSCRIVANT DANS LES TRANSITIONS DE DEMAIN EN S'APPUYANT SUR LES FORCES ET L'HISTOIRE	AXE 2: UNE ÉCONOMIE
41	DU TERRITOIRE
DRCER LE POIDS DE L'ECONOMIE INDUSTRIELLE ET ARTISANALE	ORIENTATION 1: RENFOR
RSIFIER L'ECONOMIE TOURISTIQUE POUR L'INSCRIRE DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET CLIMATIQUE45	ORIENTATION 2: DIVERS
LOPPER LA FILIERE AGRICOLE POUR TENDRE VERS UNE AUTONOMIE ALIMENTAIRE TERRITORIALE EN COHERENCE AVEC LES	ORIENTATION 3: DEVEL
EOGRAPHIQUES DU TERRITOIRE47	CARACTERISTIQUES GEO
N ENVIRONNEMENTALE ENGAGEE AU BENEFICE D'UN CADRE DE VIE DE QUALITE49	AXE 3: UNE TRANSITION
EGER LA BIODIVERSITE EXCEPTIONNELLE DU TERRITOIRE5	ORIENTATION 1: PROTEC
ERVER ET SECURISER LA RESSOURCE EN EAU53	ORIENTATION 2 : PRESEF
ERVER LE PATRIMOINE PAYSAGER ET ARCHITECTURAL DES ÉCRINS, VECTEUR D'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE ET TOURISTIQUE	ORIENTATION 3 : PRESEF
55	DU TERRITOIRE



Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025



ID: 005-240500462-20250626-1952-DE

TATION 4: INSCRIRE LE TERRITOIRE DANS LA TRAJECTOIRE DU «ZERO ARTIFICIALISATION NETTE» A L'HORIZON 2050 EN COHERENCE AVEC	ORIENTATION
RIENTATIONS DU SRADDET SUD PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR56	LES ORIENTAT
TATION 6: DEVELOPPER UNE ECONOMIE CIRCULAIRE AUTOUR DES MATERIAUX ET DES DECHETS59	ORIENTATION
TATION 7 : TRAVAILLER SUR LA RESILIENCE DU TERRITOIRE VIS-A-VIS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DES ALEAS NATURELS OU INDUSTRIELS	ORIENTATION
60	

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID: 005-240500462-20250626-1952-DE

## **PRÉAMBULE**

Document clé du Schéma de Cohérence Territoriale, le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) exprime les objectifs d'aménagement et de développement du territoire à 20 ans sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent.

Ainsi, il s'assure du respect des équilibres locaux et de la mise en valeur de l'ensemble du territoire par une complémentarité entre développement de l'urbanisation, système de mobilités et espaces à préserver.

À ce titre, et conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, il doit favoriser :

- Un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales,
- Une gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation des sols,
- Les transitions écologiques, énergétiques et climatiques,
- Une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptés aux nouveaux modes de vie,
- Une agriculture contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux,
- La qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages.

Face aux défis du changement climatique, des transitions environnementales, énergétiques et écologiques, la Communauté de Communes du Pays des Écrins (CCPE) cherche à travers son Projet d'Aménagement Stratégique à s'adapter tout en s'inscrivant dans une logique de préservation des qualités de son territoire et de son cadre de vie.

Ainsi, le SCoT du Pays des Ecrins doit relever de nombreux défis afin d'inscrire son territoire dans ces grands équilibres et ces grandes dynamiques des 20 prochaines années:

- Etablir un équilibre et une complémentarité territoriale au sein des communes du territoire et en lien avec les territoires voisins;
- Relancer une dynamique démographique en élaborant une stratégie de l'habitat permettant à toutes et tous de se loger au cours de son parcours de vie au regard notamment du vieillissement à venir de la population;
- Poursuivre la diversification économique en travaillant sur la résilience du territoire face aux effets de modes, aux crises sanitaires, aux évolutions climatiques, etc. en particulier dans le domaine touristique ;
- Consolider l'offre commerciale, d'équipements et de service en cohérence avec l'armature urbaine retenue ;
- Préserver son patrimoine environnemental et paysager source de richesse et d'attractivité en cohérence avec les marqueurs territoriaux reconnus (Parc National des Ecrins, Monuments Historiques, Site Classé, etc.);



Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié l

ID: 005-240500462-20250626-1952-DE

- Inscrire l'agriculture dans le paysage économique du territoire en cohérence avec les besoins alimentaires des Hautes-Alpes ;
- Travailler sur une stratégie mobilité à même de répondre aux problématiques du quotidien et aux enjeux touristiques ;
- Economiser les ressources tant au niveau de la consommation des espaces, de l'eau, des matériaux, de la forêt, etc. tout en travaillant sur leur optimisation et / ou leur recyclage en cohérence avec les objectifs d'autonomie et de développement du territoire ;
- Développer les énergies renouvelables en lien avec la grande qualité patrimoniale du territoire ;
- Gérer et anticiper les évolutions des risques naturels.



Reçu en préfecture le 08/07/2025 52LG

ID: 005-240500462-20250626-1952-DE

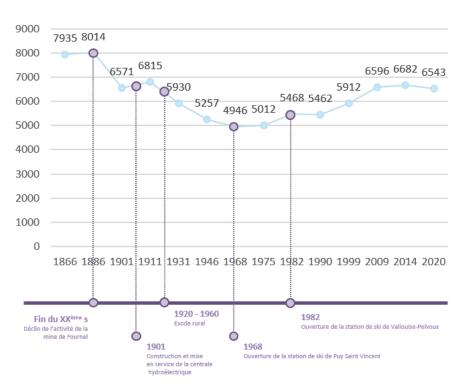


Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID: 005-240500462-20250626-1952-DE

# UNE DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE ATONE



Après un demi-siècle de baisse de la population en raison de la désindustrialisation du territoire (mines du Fournel) et d'un fort exode rural (première moitié du 20ème siècle), le Pays des Ecrins a connu une croissance significative jusqu'au début des années 2000 au bénéficie de son attractivité touristique qui s'est notamment traduite par l'ouverture des stations de ski de Puy Saint Vincent (1968) et Vallouise-Pelvoux (1982). Toutefois, depuis une dizaine d'années, le Pays des Ecrins est confronté à une dynamique démographique atone qui voit sa population stagner, voire même commencer à diminuer (-53 habitants entre 2009 et 2020).

Les dynamiques démographiques du Pays des Ecrins ne doivent pas être décorrélées de celles du briançonnais (forte baisse de la population) et de celle du Guillestrois-Queyras (dynamique similaire à celle du Pays des Ecrins).

Le territoire subit un effet de translation de ses populations plus en aval dans la vallée de la Durance, notamment au niveau de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon ou même des communes d'Eygliers, Guillestre, Réotier, etc. Ces territoires bénéficient de qualité de desserte, d'équipements, d'ensoleillement et d'emplois plus importants et surtout plus diversifiés. Ils sont également géographiquement plus centraux dans

le département permettant ainsi à un couple d'avoir pour l'un un emploi sur l'aire gapençaise et pour l'autre dans la moitié nord du département des Hautes-Alpes.

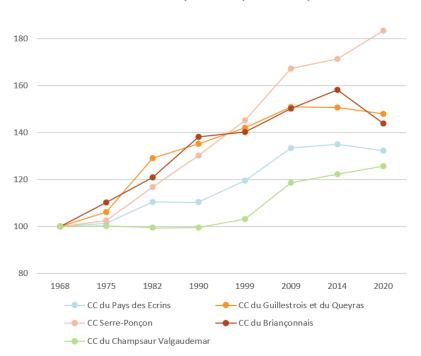
Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

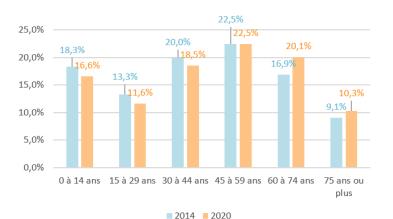
Publié le

ID: 005-240500462-20250626-1952-DE

## Comparaison de l'évolution de la population avec les territoires alentours au Pays des Ecrins (source : INSEE)



## Evolution de la population de la CCPE par grandes tranches d'âges entre 2014 et 2020 (source : INSEE)



Ainsi, alors que le Pays des Ecrins avait jusqu'à la fin des années 2000 à la fois un solde naturel et migratoire positif, ces dynamiques se sont inversées depuis le début des années 2010, en premier pour le solde migratoire puis dorénavant y compris pour le solde naturel.

Comme à l'échelle du territoire national, sous l'effet du vieillissement de la génération des boomers (1945/1965), la population du territoire tend à vieillir significativement ce qui explique le solde naturel négatif. Ainsi, durant la dernière décennie, la population du Pays des Ecrins connaît une diminution de la part des 0/44 ans, au profit des plus de 60 ans qui sont plus représentés qu'à l'échelle nationale (30.7% contre 26.5%) et cette dynamique devrait s'accélérer fortement dans la décennie à venir.

Toutefois, cette analyse est à nuancer au regard des moyennes départementales et de la taille des ménages. D'une façon générale, la population du Pays des Ecrins est plus jeune que celle du département (indice de jeunesse de 0.69 contre 0.64 pour le département), ce qui se traduit également par un nombre de personnes par ménage de 2.12 contre 2.02 à l'échelle départementale.

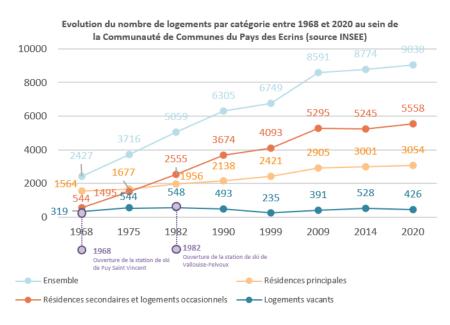
Au sein du territoire, les communes des Vigneaux et de Saint-Martin-de-Queyrières sont celles qui ont les dynamiques démographiques les plus positives combinant à la fois une augmentation de la population et une population relativement jeune. Cela s'explique notamment par l'effet de desserrement du bassin briançonnais et des difficultés d'accès au foncier associées.

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID: 005-240500462-20250626-1952-DE

# UN PARC IMMOBILIER DOMINÉ PAR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES



Le parc de logement du Pays des Ecrins est nettement dominé par les résidences secondaires, et ce depuis la fin des années 1970. Toutefois, après l'essor des stations de ski, l'augmentation du parc de logement tend à se tasser depuis le début des années 2010. Cette augmentation reste principalement due aux résidences secondaires qui représentent près de 60% de l'augmentation du parc entre 2009 et 2020.

Par ailleurs, depuis le début des années 2000, le territoire compte moins de 5% de logements vacants (4.7% en 2020), mettant en évidence la tension sur le marché immobilier. La situation est néanmoins très disparate en fonction des communes de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins, avec des taux de 10% ou plus pour les communes de Freissinières, La Roche de Rame et l'Argentière-La Bessée, et des taux proches de 0% pour les communes de Puy-Saint-Vincent, Vallouise-Pelvoux où Les Vigneaux. Cette question n'est donc pas à négliger dans le rééquilibrage du parc immobilier.

Le Pays des Ecrins a comme particularité d'accueillir des communes à fort potentiel touristique (Vallouise-Pelvoux et Puy-Saint-Vincent) et d'être également à proximité du briançonnais et de ses stations de ski. De ce fait, le prix de l'immobilier est assez élevé notamment dans la vallée de la Vallouise. Cela conduit à de réelles difficultés pour les populations permanentes à accéder à un logement, du fait du peu de logements locatifs à l'année (27.4% du parc contre 34.8% à l'échelle des Hautes-Alpes) et d'un prix d'acquisition bien supérieur au pouvoir d'achat des ménages locaux. Le prix de l'immobilier dans la vallée de La Durance est quant à lui plus abordable, mais augmente nettement sur les dernières années.

À cela s'ajoute une taille des logements supérieure à la moyenne départementale (4.2 pièces contre 4 pièces) et nationale (4.1 pièces) ce qui conduit également à une inadaptation progressive du parc de logement aux caractéristiques de la population (2.12 personnes par ménage).



Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID: 005-240500462-20250626-1952-DE

Bien que le parc de logements sociaux soit dans les proportions de la moyenne départementale, il est insuffisant en nombre au regard des revenus des ménages locaux et inégalement répartis sur le territoire.

Enfin, le territoire est doté d'un enjeu spécifique concernant les logements des travailleurs saisonniers. Les études réalisées ont mis en avant que :

- les logements sont trop chers, notamment lorsqu'il faut payer un autre loyer en résidence principale ;
- ils manquent d'équipements (Puy-Saint-Vincent);
- ils sont parfois de mauvaise qualité;
- il existe une absence de logements OPH (Office Public de l'Habitat);
- il existe une absence d'aire de stationnement pour camions aménagés ;
- etc.

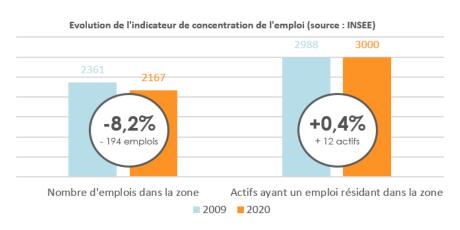
Enfin, le parc de logement devra faire face aux évolutions réglementaires en matière de performance énergétique. À ce titre, 70% du parc de logement des résidences principales à plus de 30 ans, dont les 2/3 datent d'avant 1970.

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID: 005-240500462-20250626-1952-DE

# UNE ÉCONOMIE DIVERSIFIÉE MAIS DÉPENDANTE DU TOURISME



	ССРЕ	CCB	CCGQ	CCSP	CCCV	Hautes- Alpes
Indicateur de concentration de l'emploi en 2020		114,1	105,9	86,0	80,1	99,9

(source : INSEE)

que les emplois non-salariés sont en légère augmentation.

Le territoire du Pays des Ecrins n'est pas un territoire économiquement polarisant, avec un taux de concentration d'emplois de seulement 72.2 emplois/100 actifs, à la différence du briançonnais (114 emplois/100 actifs). La dynamique est par ailleurs à la baisse avec une perte de 194 emplois entre 2009 et 2020. Cette dynamique économique s'accompagne également d'une augmentation de près d'un point du taux de chômage sur la même période passant de 5.8% à 6.7%.

Pourtant, le nombre d'actifs ayant un emploi sur la Communauté de Communes du Pays des Ecrins reste stable aux alentours des 3000 actifs (+12 actifs entre 2009 et 2020).

Dans les faits, la baisse du nombre d'emplois se concentre dans les secteurs de l'industrie (-98 emplois entre 2009 et 2020) et de la construction (-91 emplois), alors même que les secteurs de l'agriculture (+14 emplois, soit une augmentation de près de 20%) et des commerces, transports, services divers (+56 emplois) sont en net gain d'activités.

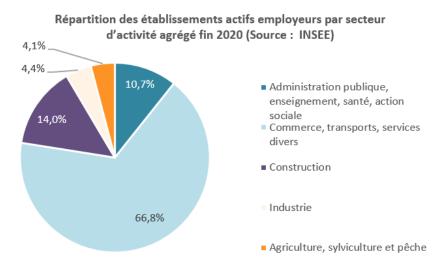
Ces évolutions se sont faites au détriment des salariés avec une baisse significative des emplois salariés sur la même période (-211 emplois), alors

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

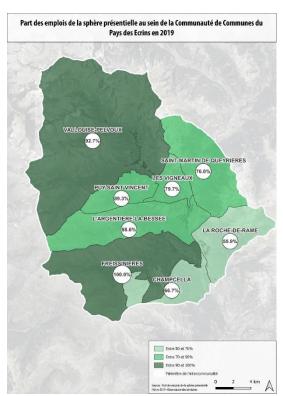
Publié l

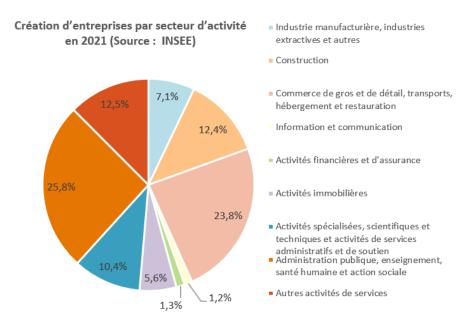
ID: 005-240500462-20250626-1952-DE



Les communes de Puy-Saint-Vincent et l'Argentière-La Bessée sont les plus attractives économiquement, avec une offre d'emploi supérieure au nombre d'actifs.

Malgré la diversification de son activité marquée par la présence d'une zone industrielle (Le Planet à La Roche de Rame), d'importantes entreprises du BTP (Allamanno) et d'une filière bois porteuse (ZA du Villaret), l'économie du territoire est fortement liée au tourisme avec une sphère présentielle omniprésente et une très forte concentration des établissements dans le domaine des commerces, transports et services divers.



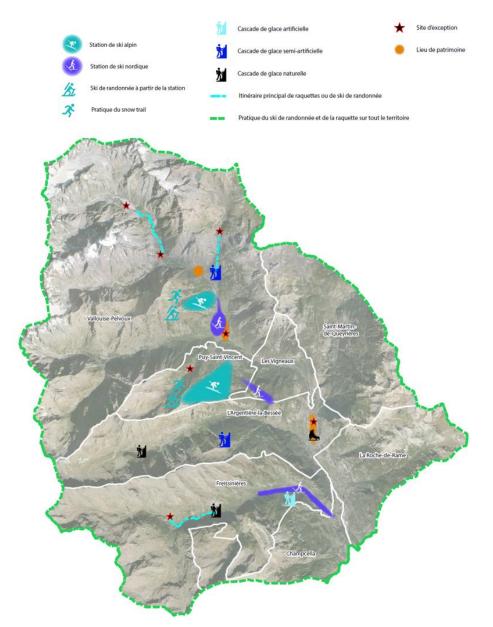


Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID: 005-240500462-20250626-1952-DE

# LE TOURISME FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Le territoire du Pays des Ecrins est doté d'un important potentiel d'attractivité touristique avec des domaines skiables reconnus et diversifiés de réputation internationale, le parc national des Ecrins, des sites emblématiques tels qu'Ailefroide et le Pré Madame Carle, etc.

Ainsi, le territoire a vu son attractivité augmenter ces dernières années avec près de 1,3 million de nuitées, soit 8.6% des nuitées des Hautes-Alpes en 2021 contre 5.6% en 2014. La répartition annuelle est équilibrée à la différence du territoire du briançonnais plus dépendant de la saison hivernale:

- Eté: 42% des nuitées, dont 26% étrangers sur le total;
- Hiver: 37% des nuitées, dont 7 % d'étrangers sur le total;
- Printemps: 10% des nuitées;
- Automne 10% des nuitées.

Ainsi, le territoire s'inscrit d'ores et déjà dans un tourisme 4 saisons même si un cet équilibre peut encore être amélioré.

Doté d'environ 38000 lits touristiques, dont seulement 14% de lits « chauds », le territoire du Pays des Ecrins est confronté à la difficulté, mais aussi à la nécessité, de travailler à la mise en tourisme et à la réhabilitation des lits froids, représentant 72% de son parc de lits.

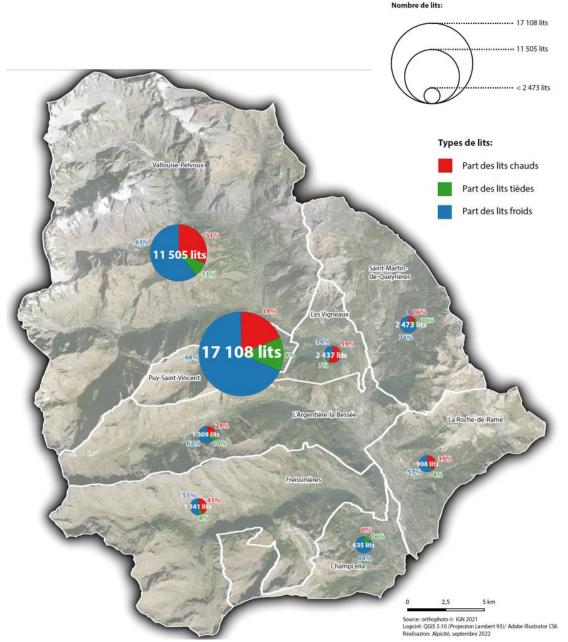
Avec environ 17 000 lits, dont les 2/3 de lits froids, Puy-Saint-Vincent est la première commune en capacité d'hébergements du territoire, suivie par la commune de Vallouise-Pelvoux.

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID: 005-240500462-20250626-1952-DE



Bien que diversifié (Alpinisme, randonnée, ski de piste, ski de fond, cascade de glace, cyclo, VTT, itinérance, etc.), le territoire est exposé aux évolutions climatiques et doit s'adapter. Les études Climsnow ont notamment mis en évidence que si le ski alpin pouvait encore être envisagé à l'horizon des 20 prochaines années, le taux de retour des mauvaises saisons ainsi que la diminution des jours d'ouverture des domaines skiables allaient être des données à intégrer dans le modèle économique du territoire.

Ainsi, l'économie touristique devra poursuivre son adaptation en travaillant également sur l'image naturelle du territoire à travers la présence du Parc National des Ecrins.

Les mobilités touristiques, en particulier vers les sites majeurs (Ailefroide, Pré Madame Carle, Dormillouse, etc.), constituent également un enjeu important pour le territoire. Des démarches ont déjà été engagées afin de les décarboner.

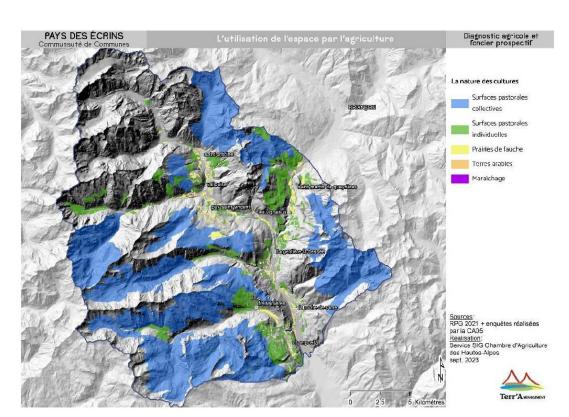
L'activité touristique doit également constamment s'adapter aux évolutions des attentes de la clientèle aujourd'hui portées sur le slow tourisme et l'écotourisme.

Reçu en préfecture le 08/07/2025

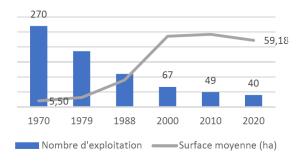
Publié le

ID: 005-240500462-20250626-1952-DE

# UNE ACTIVITÉ AGRICOLE EN DÉCLIN



Evolutions croisées du nombre d'exploitations agricole et de leur surface



L'activité agricole occupe plus de 50% de la superficie du territoire mais est confrontée à de réelles difficultés liées à l'accès au foncier, le manque d'intérêt pour le métier au regard de sa dureté et de sa faible reconnaissance, etc., conduisant ainsi à une forte baisse du nombre d'exploitations. Ainsi, le Pays des Ecrins est l'intercommunalité du département la moins densément pourvue en exploitations agricoles.

Les entreprises se sont agrandies et continuent à exploiter avant tout les espaces ayant le plus fort potentiel agricole conduisant ainsi à une déprise des espaces intermédiaires plus pentus et moins mécanisables.

Avec 89% des terres sous maîtrise publique, le Pays des Ecrins dispose d'une solide maîtrise du potentiel de développement de l'activité. Mais celle-ci est à modérer au regard du fait que les meilleures terres agricoles, situées en fond de vallée, sont pour les ¾ des terres privées, ce qui rend complexe l'installation ou le développement d'exploitations.

Ces dernières ont conservé une forme traditionnelle avec une dimension familiale qui reste prédominante. L'élevage, activité traditionnelle du territoire, est omniprésent dans le paysage agricole du territoire. Il s'agit de la principale filière, bien que des pépinières, maraîchages et petits fruits rouges soient également présents.

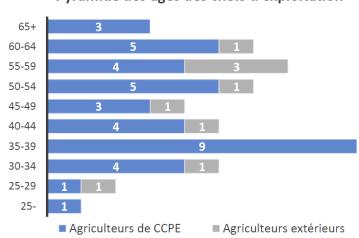
Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID: 005-240500462-20250626-1952-DE





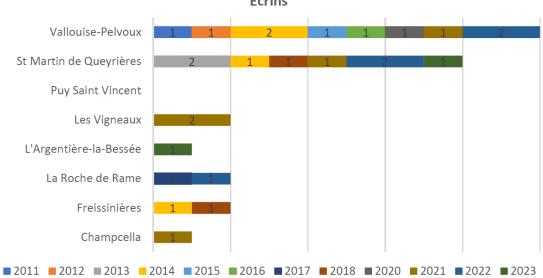
L'irrigation constitue ainsi un enjeu important pour le maintien et le développement des activités agricoles en particulier pour la filière maraîchère et la production de fourrage.

L'âge moyen des agriculteurs du Pays des Ecrins est de 47 ans. C'est donc une population agricole un peu plus jeune que la moyenne haut-alpine, celle-ci étant de 50 ans.

Sur le territoire, les agriculteurs de moins de 40 ans représentent 35,4 % ce qui apparaît être un bon ratio. Néanmoins, la problématique de la transmission et du renouvellement des générations est aussi présente avec 18,8 % (presque 1 sur 5) des agriculteurs qui ont plus de 60 ans.

L'enjeu agricole majeur consiste à accompagner ces agriculteurs sur leur fin d'activité en anticipant et préparant la reprise de leur exploitation. La question du renouvellement des générations pour permettre de garder une dynamique agricole sur ce territoire est omniprésente.

## <u>Répartition</u> par <u>commune</u> et année des installations sur le Pays des Ecrins



Le territoire est également confronté à la pression de l'urbanisation sur les terres agricoles, bien souvent irriguées et/ou à proximité des sièges d'exploitations. La préservation de ces espaces stratégiques est un enjeu majeur en cohérence avec les orientations du SRADDET SUD PACA.

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID: 005-240500462-20250626-1952-DE

## LA FORET, UNE RESSOURCE A VALORISER

Enjeux relevés des espaces forestiers sur le territoire de la Communauté de Communes du **Pays des Ecrins** Infrastructure routière desservant les espaces forestiers Voiries rénovées récemment Linéaire des projets (rénovation datant de moins de 2 ans) Voirie avec 75% à 100% de la surface Enaces foresiers avec trous, ornières et apparition de Périmètre de l'intercommunalité blocs: voirie actuellement impraticables en véhicule léger

Grand Brianconnais des Ecrins au Ouevras

Avec 12 590 ha d'espaces forestiers recensés (soit 27% de la superficie totale du territoire), la forêt constitue un enjeu à la fois économique et de préservation important. Mais elle est également une source d'inquiétude face aux évolutions climatiques, aux risques de sécheresses et à l'augmentation des risques de feux de forêt.

Elle est majoritairement composée de mélèzes purs (4 938 ha), de pins sylvestre (2 109 ha) et de mélanges de conifères (939 ha).

Il s'agit d'une ressource diversifiée et abondante avec 1 837 ha (14%) de forêts privées, 9 517 ha (76%) de forêts soumises au régime forestier et 1 234 ha (10%) de forêts non soumises au régime forestier.

La gestion des forêts du Pays des Ecrins est confrontée à de nombreuses problématiques liées au morcellement foncier, les difficultés de desserte et le surcoût d'exploitation lié au relief.

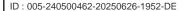
La desserte est assez complète avec de nombreuses voiries récemment rénovées, mais aussi certaines infrastructures médiocres : quelques routes vétustes et impraticables en partie en raison des contraintes du réseau de montagne (contraintes physiques et météorologiques).

De nombreux points noirs demeurent: des virages serrés, intersections difficiles, affaissement, voiries étroites, etc., qui représentent des points d'accès difficiles pour les véhicules et limitent l'accès et l'exploitation de certains espaces forestiers mais aussi à la défense contre les feux de forêt.

C'est dans ce cadre qu'un Schéma directeur de desserte forestière a été réalisé par le Pays du grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras.

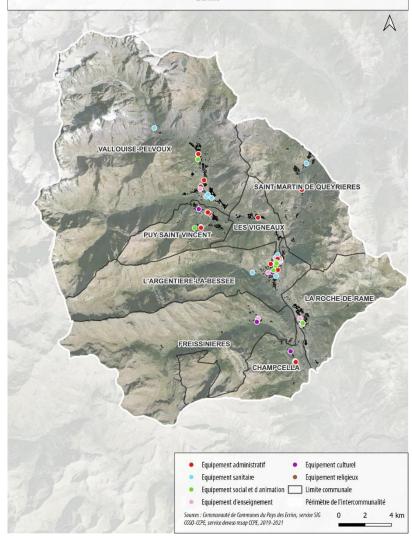
Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le



# UNE RÉPARTITION INÉGALE DES SERVICES, ÉQUIPEMENTS ET COMMERCES DE PROXIMITÉ

Répartition des équipements publics au sein de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins



L'offre en équipements, services et commerces de proximité est inégalement répartie sur la Communauté de Communes du Pays des Ecrins. Elle se concentre essentiellement sur les communes de l'Argentière-La Bessée, Vallouise-Pelvoux et Saint- Martin-de-Queyrières au niveau de Prelles et en limite avec le briançonnais (zone de La Rochette).

L'offre commerciale est néanmoins variée (grandes surfaces, supérettes, commerces spécialisés, restaurants, etc.) et ce malgré la proximité de la zone commerciale Sud de Briançon. Les grandes surfaces commerciales (supérieures à 300m² de surface de vente) se localisent essentiellement à l'Argentière-La Bessée (centre-ville) et à la zone commerciale de La Rochette sur Saint-Martin-de-Queyrières).

Le territoire se spécialise également autour des offres commerciales liées au tourisme (magasins spécialisés dans les sports de montagne) et une offre de services en rapport avec ce secteur sur les communes dites touristiques. Cette offre saisonnière ne permet pas de répondre aux besoins des habitants permanents. L'un des enjeux sera notamment de maintenir une offre de commerce de proximité pour éviter l'évasion commerciale et renforcer les polarités existantes.

L'offre d'équipements et de services, notamment administratifs, culturels, médicaux (pharmacies, maisons de santé), et d'enseignement (école primaire) est importante bien que majoritairement concentrée sur les communes de l'Argentière-La Bessée et Vallouise-Pelvoux.

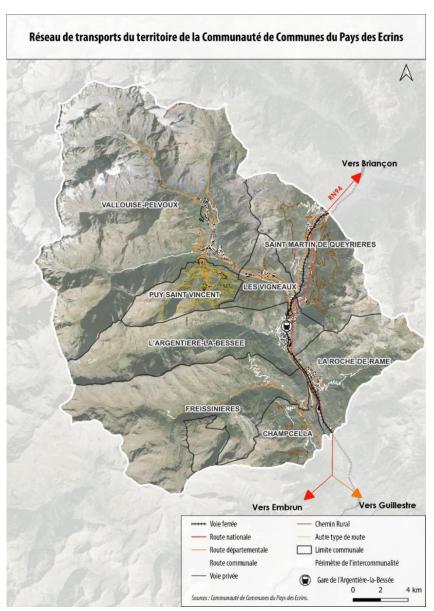
Dans ce cadre, le projet de la Haute Ecole du Bois et de la Forêt à l'Argentière-La Bessée, est une formidable opportunité pour le territoire de consolider son offre de formation, dynamiser le Pays des Ecrins et consolider sa filière bois.

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID: 005-240500462-20250626-1952-DE

# DES MOBILITÉS CONDITIONNÉES PAR LE RELIEF



Le Pays des Ecrins est organisé autour de la vallée de la Durance qui supporte les principales voies de communication (RN94 reliant le territoire à Briançon puis l'Italie ou à Embrun et Gap au Sud; la voie ferrée reliant Gap à la métropole marseillaise ou Paris en train de nuit). Le territoire s'organise ensuite avec des vallées perpendiculaires de La Vallouise et de Freissinières qui se raccorde soit à hauteur de l'Argentière-La Bessée soit au niveau de La Roche de Rame. Le relief conditionne ainsi fortement les déplacements et les liens directs entre plusieurs communes du territoire ne sont pas possibles.

Ce schéma conduit à une concentration des flux en vallée et plus particulièrement sur la RN94 et les sites touristiques, notamment en direction d'Ailefroide et du Pré de Madame Carle. La circulation y est sur certaines périodes de l'année (saisons touristiques), et dans la traversée de La Roche de Rame, difficile, avec en moyenne 7 800 véhicules par jour, dont une proportion non négligeable de poids lourds.

Autre conséquence, certaines parties du territoire ne disposent que d'une seule voie d'accès pouvant ainsi conduire à leur isolement en cas de phénomènes naturels intenses la coupant.

En termes de transports en commun, les communes de Saint-Martin-de-Queyrières, L'Argentière-La Bessée et La Roche-de-Rame sont accessibles depuis Manosque, Sisteron et Briançon par la ligne ZOU n°19, en passant par Gap et l'Argentière-La Bessée par le train. Au niveau de l'intercommunalité, et ce malgré une faible densité et le caractère éclaté de l'urbanisation, la Communauté de Communes du Pays des Ecrins a adopté une Feuille de Route Mobilité en décembre 2022, regroupant une vingtaine d'actions autour de 4 grands axes :

- Favoriser les mobilités actives (vélo, marche),
- Développer un réseau de transport en commun pour tous,
- Encourager les usages partagés de la voiture (covoiturage, autopartage)



Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID: 005-240500462-20250626-1952-DE

Accompagner les changements et rendre accessibles ces offres de mobilité (intermodalité, information, tarification, etc.).

La Communauté de Communes du Pays des Ecrins souhaite mettre en œuvre petit à petit cette dernière. Pour cela, elle a mis en service depuis septembre 2024 deux lignes régulières de transport public circulant toute l'année: la ligne régulière L'Argentière-La Bessée / Vallouise-Pelvoux et la ligne La Roche de Rame / Saint-Martin de Queyrières. Ce service est complété par des navettes marché le vendredi vers L'Argentière-La Bessée et le jeudi vers Vallouise-Pelvoux.

En saison hivernale, des navettes skibus permettent une offre vers les stations de Pelvoux-Vallouise et Puy-Saint-Vincent., mais également entre ces deux communes stations. L'été 2025, des navettes estivales vers Ailefroide/le Pré de Madame Carle et vers le lac de la Roche de Rame et Dormillouse seront testées. De nouvelles vallées pourraient bénéficier de ce type de services dans les années futures.

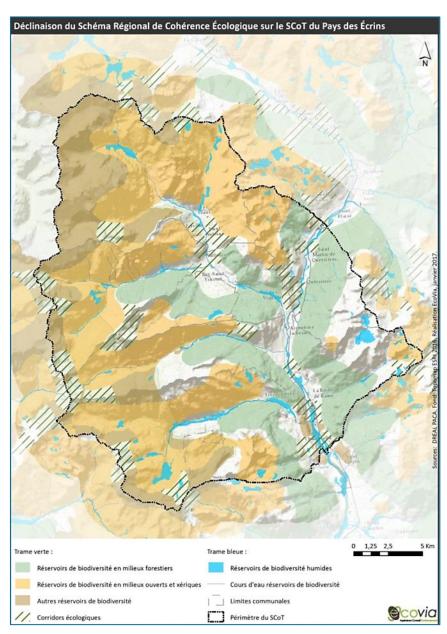
Le réseau de mobilités douces est peu développé du fait de la topographie, hormis pour les sentiers de randonnées. Il est complexe à mettre en œuvre en termes de continuité et de sécurité.

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID: 005-240500462-20250626-1952-DE

# UNE BIODIVERSITÉ EXCEPTIONNELLE



Le territoire du Pays des Écrins comporte de nombreuses protections réglementaires et contractuelles (Parc National des Écrins, réserve naturelle nationale de la Haute vallée de Saint-Pierre, arrêté préfectoral de protection de biotope des Adoux de Grépon, réserve biologique domaniale dirigée des Deslioures, site Natura 2000 (Directive Oiseaux et Habitat) « Les Écrins » (FR9310036), réserve de biosphère du Mont Viso, etc).

À cela vient s'ajouter 14 zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1, 6 ZNIEFF de type 2 correspondant à de grands ensembles naturels riches et peu modifiés aux potentialités biologiques importantes et pas moins de 1 230 ha de zones humides inventoriées, soit environ 2"% du territoire.

Le territoire est donc doté d'une biodiversité exceptionnelle qui est de fait une source d'attractivité. L'enjeu consiste donc en sa préservation en lien avec la trame verte et bleue. 8 corridors écologiques sont ainsi identifiés comme sensibles pour le territoire :

- Le corridor écologique du Fangeas sur la commune de Vallouise-Pelvoux
- Le corridor écologique de La Casse sur la commune de Vallouise-Pelvoux
- Le corridor écologique du Villard sur la commune de Vallouise-Pelvoux
- ◆ Le corridor écologique de la Bâtie des Vigneaux sur la commune des Vigneaux
- Le corridor écologique de Queyrières
- Le corridor écologique de Freissinières
- Le corridor écologique de Champcella
- Le corridor écologique de Saint-Martin-de-Queyrières.

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID: 005-240500462-20250626-1952-DE

# DES PAYSAGES GRANDIOSES ET UN PATRIMOINE BATI A PRÉSERVER



Entités paysagères illustrées sur la commune de L'Argentière-La Bessée Réalisation : Alpicité, 2022.

Eglise pastorale Saint-Etienne, classée MH en 1913 – Vallouise-Pelvoux



Village minier du Fournel, inscrit MH le 01/10/1994 – L'Argentièrela-Bessée

Organisé autour de 4 principales unités paysagères distinctes (la zone urbanisée des fonds de vallées, les coteaux forestiers, les prairies d'alpage et les roches nues d'altitude), le territoire du Pays des Ecrins est marqué par son relief et son caractère montagnard offrant ainsi des paysages variés et des perspectives remarquables vers les grands sommets.

Ces paysages constituent le principal attrait touristique du territoire qu'il convient de préserver : points de vue remarquables, paysages ouverts, urbanisation traditionnelle en hameau, socles paysagers, etc.

Le Pays des Ecrins dispose également d'un patrimoine bâti remarquable et diversifié : monuments historiques emblématiques, patrimoine industriel et touristique, patrimoine agricole (anciennes fermes dans les cœurs de hameaux traditionnels), architecture de montagne, etc.

Ce patrimoine paysager, architectural et urbain est néanmoins menacé par les formes d'urbanisation récentes qui ont eu pour effet de diluer les silhouettes villageoises historiques, impacter les socles paysagers, encastrer les éléments de patrimoine dans l'urbanisation, etc. La maîtrise de l'organisation urbaine est un enjeu pour le territoire.

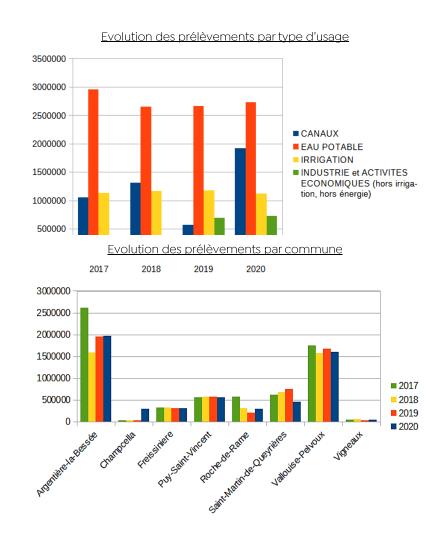
Enfin, le patrimoine bâti et le paysage urbain vont devoir faire face à la nécessaire rénovation thermique des constructions sans en dénaturer l'expression architecturale.

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID: 005-240500462-20250626-1952-DE

# LE PAYS DES ECRINS FACE AU DÉFI CLIMATIQUE



# Une ressource en eau abondante mais à préserver

Située en tête de bassin versant, au pied des sources et des glaciers des Ecrins, Le Pays des Ecrins dispose d'une ressource en eau abondante et de qualité hormis sur La Durance en amont de sa confluence avec La Gyronde. L'enjeu pour le territoire est de s'inscrire dans une démarche de solidarité vis-à-vis des territoires situés en aval qui ont également besoin de cette ressource.

L'alimentation en eau potable est sécurisée au moyen de nombreux captages mais les prélèvements liés à ce besoin (1.23 m3/j/hab) sont supérieurs à la moyenne départementale (0,55 m3/j/hab) ou régionale (0,31 m3/j/hab). Cette consommation reste constante depuis 2019 avec une baisse par rapport à 2017. Il existe donc un enjeu d'amélioration de la performance des réseaux et d'économie d'eau pour s'adapter aux évolutions climatiques et à leurs conséquences (baisse estimée entre-10% à -30% de la ressource d'ici à 2050).

Les stations d'épurations sont conformes en équipement et en performance en 2023 sauf celles de Vallouise-Pelvoux, l'Argentière-La Bessée et l'une à Saint-Martin-de-Queyrières où les capacités nominales sont dépassées Une attention particulière est à porter sur ce thème en lien avec les prescriptions du SDAGE Rhône Méditerranée Corse.

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

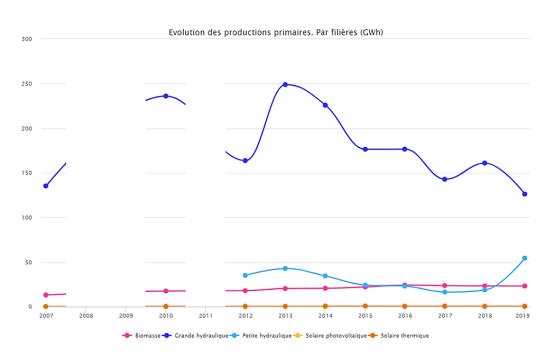
Publié le

ID: 005-240500462-20250626-1952-DE

### Une sobriété énergétique engagée

Le Pays des Ecrins a d'ores et déjà engagé une démarche de sobriété énergétique, avec une diminution des consommations depuis 2012 conformément aux objectifs du SRADDET SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur (-17% en 2023 par rapport à 2012 et -27% en 2030). Le territoire doit donc poursuivre dans cette dynamique.

Toutefois, en 2019, la consommation par habitant du territoire (2,5 tep/hab) est légèrement supérieure à celle de la Région (2,4 tep/hab) en lien notamment avec l'augmentation de la consommation sur le bois énergie. Une réflexion est à mener sur cette thématique en travaillant notamment sur la rénovation des bâtiments et leur système de chauffage.



La production d'énergies renouvelables est quant à elle en baisse (-13 GWh entre 2012 (217 GWh) et 2019 (204 GWh). Cela s'explique par les difficultés rencontrées sur la filière grande hydraulique concentrée sur La Durance (la baisse des débits, l'augmentation des débits réservés et les enjeux de préservation écologiques peuvent être une explication) et du faible développement des autres énergies primaires.

Selon les objectifs du SRADDET SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur, le territoire devrait avoir une production d'énergie renouvelable annuelle en 2023 comprise entre 305 et 478 GWh et en 2030 entre 310 et 495 GWh. Le retard est donc important.

Doté d'un important potentiel avéré en EnR (photovoltaïque, petit hydraulique, bois-énergie et méthanisation), le territoire doit s'inscrire dans une démarche ambitieuse pour répondre aux objectifs de la transition énergétique tout en travaillant sur la sobriété énergétique des constructions en particulier des résidences secondaires (réhabilitation de l'immobilier de loisirs), afin de réduire l'empreinte carbone du territoire et anticiper les demandes futures, notamment pour les besoins de froid.

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID: 005-240500462-20250626-1952-DE

### Risques, Pollutions et nuisances : une résilience à travailler

Territoire de montagne, traversé par une infrastructure de transport internationale (RN94) et doté d'un passé industriel, Le Pays des Ecrins est soumis à de nombreux risques naturels et quelques sources de pollutions et de nuisances. Ainsi, hormis la commune de Champcella, toutes les communes sont concernées par des Plans de Prévention des risques. Les différents risques sont présents: Avalanche / Feu de forêt / Inondation / Mouvement de terrain / Affaissements et effondrements / Éboulement ou chutes de pierres et de blocs / Glissement de terrain / Séisme / Transport de marchandises dangereuses / Radon, etc. La prise en compte de ces risques dans l'aménagement du territoire est un critère primordial et ce d'autant que les phénomènes naturels s'annoncent plus concentrés et plus intenses en particulier en termes de pluies torrentielles conduisant à des coulées de boues, avalanches, inondations, etc. Les feux de forêt sont également une préoccupation avec le réchauffement connu et la faible adaptation actuelle des massifs forestiers à ce risque à la fois en termes d'essences mais également concernant sa défense incendie. Il s'agit d'un enjeu à ne pas négliger.

À cela s'ajoutent des sources de pollutions liées à des sites pollués. 6 sites sont concernés par une pollution avérée dont le site MGI sur la zone du Planet sur la commune de La Roche de Rame. 85 sites en activités ou non, sont potentiellement pollués, La grande majorité se trouve regroupée sur les communes de L'Argentière-La Bessée (35 %) et Saint-Martin-de-Queyrières (21 %).

Les émissions de GES par habitant sont inférieures à la moyenne régionale avec 5,6 teqCO2/hab pour le territoire en 2019 contre 7,7 teqCO2/hab pour la Région. Elles sont en baisse par rapport à 2012 avec une diminution de l'ordre de 3,5 kteqCO2 entre 2012 (42 284 teqCO2) et 2019 (38 842 teqCO2). La diminution la plus importante concerne le résidentiel avec une diminution de l'ordre de 30%. Concernant les pollutions atmosphériques, le secteur des transports est en baisse alors que le secteur résidentiel est en augmentation. Les objectifs du SRADDET SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur ne seront pas atteints. Une trajectoire ambitieuse est à définir sur cette thématique.

Concernant les nuisances sonores, celles-ci se concentrent autour de la RN94 et en particulier sur la traversée de La Roche de Rame. Il s'agit d'un site à enjeu particulier dans le cadre du projet de SCoT.

Enfin, pour les déchets, le volume global augmente mais le tri sélectif est efficace avec une baisse de 46% des ordures ménagères résiduelles entre 2017 et 2019.

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID: 005-240500462-20250626-1952-DE

### L'artificialisation des sols : une trajectoire ZAN à établir

Les espaces artificialisés et anthropisés comprenant les différents tissus urbains, le bâti diffus, les zones d'activités et les équipements. Ils représentent 1,6 % du territoire communautaire. Toutefois, leur dynamique est à l'augmentation sur les décennies passées au détriment des espaces agricoles, naturels et forestiers. C'est ainsi qu'environ 27 ha qui ont été consommés sur la période de référence de la loi Climat et Résilience (24/08/11 au 24/08/21).

Conso 2011-2021	Economie	Equipements	publics	Habitat	Tourisme	TOTAL
L'Argentière-la-Bessée (ha)	0,10	0,30		2,26	0,79	3,45
%	3%	,	9%	66%	23%	100%
Champcella (ha)		0,02		0,84		0,87
%	0%		3%	97%	0%	100%
Freissinières	0,03	0,20		1,64		1,86
%	1%		11%	88%	0%	100%
Les Vigneaux				2,40		2,40
%	0%		0%	100%	0%	100%
La Roche de Rame	0,26	0,45		3,17		3,88
%	7%		12%	82%	0%	100%
Puy-Saint-Vincent	0,01	0,37		1,30		1,68
%	1%		22%	78%	0%	100%
Saint-Martin-de-Queyrières	2,72			1,06		3,78
%	72%		0%	28%	0%	100%
Vellouise-Pelvoux	0,29	0,61		8,59		9,49
%	3%		6%	91%	0%	100%
TOTAL en Ha	3,40	1,94		21,26	0,79	27,40
Total en %	12%	7%		78%	3%	100%

Conformément aux dispositions de la Loi Climat et Résilience et au SRADDET PACA (réduction de 49.5% d'ici à 2031), le SCoT doit définir une trajectoire aboutissant à la zéro artificialisation nette en 2050 avec un objectif intermédiaire de diviser par 2 la consommation de référence d'ici au 24/08/31.

Par ailleurs, les dispositions du code de l'urbanisme précisent qu'il est nécessaire avant toute nouvelle artificialisation des sols d'étudier les capacités de densification en mobilisant les logements vacants, les friches, la densification des espaces urbanisés, etc. Ce potentiel est important sur le territoire.

La limitation de l'artificialisation permet de lutter contre le réchauffement climatique en limitant les îlots de chaleur et en maintenant notamment le cycle de l'eau.



Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID: 005-240500462-20250626-1952-DE

À l'articulation entre les vallées du Briançonnais (Serre-Chevalier, La Clarée, etc.), des contreforts du Queyras (qui est peu accessible) et du guillestrois/embrunais, le Pays des Écrins est sous forte influence des dynamiques extérieures, en particulier du briançonnais avec lequel il est particulièrement lié.

S'il est légèrement moins soumis à une baisse démographique que son voisin briançonnais, le Pays des Écrins connaît néanmoins une légère baisse de sa population (-38 habitants sur les 11 dernières années, contre plus de 800 pour le briançonnais). Celle-ci est accompagnée d'une baisse du nombre d'emplois sur cette partie nord du département des Hautes-Alpes.

Dès lors, l'un des défis essentiels du SCoT est d'enrayer cette dynamique de récession en apportant une réponse forte sur les enjeux sociaux du territoire (logements, équipements, services, mobilités, etc.) pour améliorer son attractivité.

Organisé autour de sa ville centre (L'Argentière-La Bessée), et plus généralement des vallées de La Durance et de La Gyronde, le territoire doit répondre aux besoins de production de logements des différentes catégories de la population, dans un contexte de fort renchérissement du prix de l'immobilier lié à la pression touristique et notamment des résidences secondaires.

Cette stratégie ambitieuse de production de logements adaptés aux besoins du territoire doit permettre d'enclencher une nouvelle étape de croissance démographique modérée dans le respect de l'armature urbaine du territoire et de ses particularités touristiques (Vallouise-Pelvoux et Puy-Saint-Vincent).

La solidarité territoriale affirmée permettra à l'ensemble de la population d'accéder aux services via une stratégie de mobilité performante et connectée aux métropoles (Aix-Marseille-Provence et Grenobloise), répondant par la même occasion aux besoins en mobilités résultant des Jeux Olympiques de 2030 présents sur le bassin du briançonnais.

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID: 005-240500462-20250626-1952-DE

## Orientation 1: Dynamiser la démographie du territoire en s'assurant d'une production de logement adaptée

Le SCoT, en cohérence avec les perspectives démographiques de l'espace alpin du SRADDET SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur, va poursuivre une dynamique démographique modérée de 0.20% / an avec pour objectif d'accueillir 270 habitants supplémentaires à l'horizon des 20 prochaines années (2026/2045). Cette dynamique est ambitieuse pour le territoire au regard de sa dynamique passée, mais reste inférieure à la dynamique envisagée par le SRADDET SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur à l'échelle du bassin alpin (0.6%/an). Cette prospective démographique s'appuie en outre sur la desserte du territoire (train, axe valléen, etc.), mais également sur sa proximité avec des bassins de vies attractifs mais de plus en plus onéreux (Guillestrois et Briançonnais).

Cette croissance démographique, associée aux besoins en logements pour répondre au desserrement de la population, à la forte pression touristique engendrant une réelle attractivité pour l'achat de résidences secondaires, ainsi qu'à la réponse à apporter à la problématique des logements saisonniers, nécessite de prévoir la réalisation d'au moins 800 logements d'ici à 20 ans.

### Objectif 1: Développer une offre en logements permanents répondant aux besoins démographiques

Confronté à une forte pression touristique, le territoire rencontre de réelles difficultés à fixer une population permanente. Défi majeur du SCoT, la production de logements permanents doit répondre aux besoins des différentes populations (jeunes actifs, séniors, saisonniers, familles, etc.). Le SCoT prévoit ainsi la création d'au moins 500 logements permanents à échéance 20 ans.

Afin de garantir la réalisation de ces logements, la Communauté de Communes du Pays des Écrins souhaite se doter d'une politique foncière ambitieuse et efficace qui devra notamment permettre de :

- Maintenir les jeunes, les actifs ainsi que les familles sur le territoire;
- Garantir la création de logements pour les résidents principaux;
- Remettre des lits froids sur le marché dans un objectif de location à l'année.

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID: 005-240500462-20250626-1952-DE

### Objectif 2 : Limiter la création de résidences secondaires en divisant par 3 leur rythme de construction

Parallèlement, il s'agira de limiter l'accroissement des résidences secondaires en divisant par 3 leur rythme de construction par rapport aux 10 dernières années.

Le souhait de la Communauté de Communes n'est pas de rejeter les résidents secondaires, mais de rééquilibrer l'offre en logements, considérant que le territoire est déjà doté d'un important potentiel en résidence secondaire qu'il est nécessaire de rénover au regard notamment des évolutions démographiques et climatiques attendues à l'échelle des 20 prochaines années.

Cette stratégie devra être adaptée aux particularités du Pays des Écrins en fonction de la pression touristique connue. Ainsi sur la vallée de La Vallouise (Les Vigneaux, Vallouise-Pelvoux et Puy-Saint-Vincent), le SCoT ambitionne de rééquilibrer l'offre au profit des logements permanents pour éviter une dévitalisation du territoire. Ce rééquilibrage sera moindre dans la vallée de La Durance où la proportion de résidences principales est déjà plus importante du fait d'une moindre pression touristique.

### Objectif 3: Diversifier l'offre en logement pour assurer un parcours résidentiel à l'échelle du territoire communautaire

Le territoire est confronté à une pluralité de situations pour accéder à un logement. Le SCoT propose de déployer une stratégie habitat permettant d'y répondre en proposant :

- Une offre en logements aidés et sociaux avec des typologies de logements adaptés;
- Une offre de logements à destination des familles;
- Une offre de logements à destination des seniors en particulier à l'Argentière-La Bessée et à Vallouise-Pelvoux;
- Une offre de logements à destination des personnes en situation de handicap.

Cette mixité sociale doit à la fois se retrouver dans la taille des logements, mais également dans leur typologie (individuel, mitoyen, intermédiaire et collectif) dans le respect des objectifs de limitation de l'artificialisation des sols).

Pour y parvenir, la Communauté de Communes du Pays des Ecrins ambitionne de développer une réelle stratégie foncière à même d'accompagner la réalisation de ces objectifs (création d'une SEM ou SPL, stratégie avec l'EPF PACA, etc.) mais aussi de déployer les outils de la loi LE MEUR.

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié I

ID: 005-240500462-20250626-1952-DE

### Objectif 4 : Répondre aux besoins en logements pour les travailleurs saisonniers

Depuis la crise du COVID, les entreprises, dont les activités sont liées au tourisme, rencontrent de plus en plus de difficulté pour recruter du personnel en raison notamment de l'augmentation du prix de l'immobilier, d'une tension sur le marché immobilier (faible taux de logements vacants, bien qu'une disparité territoriale existe sur cette question), mais aussi de l'attente des travailleurs saisonniers.

Afin de répondre à cette problématique, la Communauté de Communes du Pays des Écrins, via son SCoT, souhaite renforcer son offre en logements dédiés spécifiquement aux travailleurs saisonniers tout particulièrement sur les communes touristiques ou en articulation avec celles-ci.

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

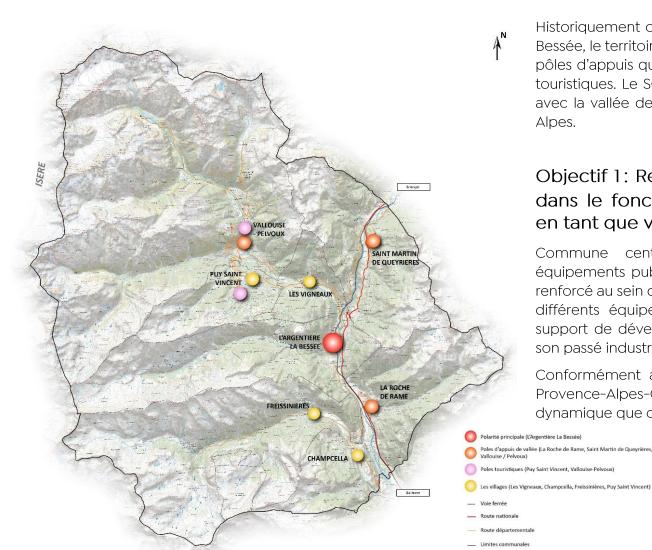
Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID: 005-240500462-20250626-1952-DE

## Orientation 2: Une armature urbaine à affirmer autour de la vallée de la Durance

Contour Communauté de Commune



ources : IGN Scan254 / IGN BD ORTHO# / CCPE

Historiquement organisé autour de la ville industrielle de l'Argentière-La Bessée, le territoire du Pays des Écrins s'est peu à peu structuré autour de pôles d'appuis qui sont venus équilibrer son territoire au gré des saisons touristiques. Le SCoT cherche à affirmer cette armature urbaine en lien avec la vallée de la Durance, axe majeur du département des Hautes-Alpes.

### Objectif 1: Renforcer le rôle de l'Argentière-La Bessée dans le fonctionnement du territoire communautaire en tant que ville centre

Commune centre de l'intercommunalité dotée des différents équipements publics structurants, l'Argentière-La Bessée verra son rôle renforcé au sein de l'armature urbaine. Elle sera la commune d'accueil de différents équipements publics structurants, mais aussi un socle du support de développement économique du territoire en rapport avec son passé industriel.

Conformément à son rôle de pôle local identifié au SRADDET SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur, sa croissance démographique sera plus dynamique que celle de la moyenne du territoire communautaire.

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID: 005-240500462-20250626-1952-DE

### Objectif 2 : Consolider les pôles d'appuis de la vallée de La Durance (La Roche de Rame et Saint-Martinde-Queyrières) et de la haute vallée (Vallouise-Pelvoux)

De par leurs poids historiques, leurs rôles économiques ou leurs taux d'équipements, ces trois communes sont les relais naturels de l'Argentière-La Bessée sur le territoire communautaire. L'objectif affiché est d'y consolider l'offre en logements, en équipements, services, et activités économiques, permettant de fait de bénéficier d'une dynamique démographique positive.

## Objectif 3: Assurer un développement cohérent et maîtrisé des pôles à vocation touristique (Vallouise-Pelvoux et Puy-Saint-Vincent)

Dotées d'une forte particularité touristique, ces deux communes ont un rôle essentiel dans la vitalité économique du territoire. Leurs fonctions touristiques se verront renforcées en cohérence avec les objectifs de diversification et d'adaptation au changement climatique.

## Objectif 4 : Assurer une vie à l'année dans les villages, essentiels à l'équilibre du territoire (Les Vigneaux, Champcella, Freissinières et Puy Saint Vincent)

Le SCoT du Pays des Écrins ambitionne de rééquilibrer son développement territorial tout en permettant à chaque commune de connaître une vitalité démographique. Si la dynamique démographique sera moins importante dans les villages que sur la polarité principale ou les pôles d'appuis, celle-ci doit être suffisamment significative pour assurer une vie à l'année (maintien des équipements publics, commerces et services).

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID: 005-240500462-20250626-1952-DE

# Orientation 3 : Consolider l'offre en équipements, services et commerces en cohérence avec l'armature urbaine, dans une recherche d'équilibre, de complémentarité et de solidarité entre les communes.

Du fait de la saisonnalité de sa fréquentation, le territoire du Pays des Écrins peut en partie être mal identifié au regard des fonctions supports de vie à l'année qu'il possède. L'objectif du SCoT est, en complémentarité avec les territoires limitrophes et en cohérence avec les équipements, services et commerces existants, de renforcer l'offre d'aménités permanentes permettant aux populations de jouir de davantage de services (équipements, commerces, etc.).

## Objectif 1: Consolider l'offre en équipements et services publics pour le lien social (santé, jeune, petite enfance, séniors...)

Dans le respect de l'armature urbaine et en lien avec la politique d'accueil de nouvelle population, la Communauté de Communes du Pays des Écrins ambitionne de consolider son offre d'équipements et de services publics en priorité autour de la santé, de la jeunesse et des séniors en s'appuyant notamment sur la polyvalence et l'adaptation de certains équipements touristiques.

### Objectif 2 : Renforcer l'offre en commerces de proximité dans les centres villages

Le territoire du Pays des Écrins est fortement impacté par un phénomène d'évasion commerciale du fait de la proximité du pôle régional de Briançon. Néanmoins, certains villages sont dotés d'une offre de commerce de proximité qui doit être préservée et renforcée afin de limiter les déplacements vers ces pôles de chalandises à des achats exceptionnels. Le SCoT se positionne donc fortement pour la protection et le développement des commerces de proximité.

Objectif 3 : Limiter les grandes surfaces commerciales à la zone d'activité commerciale du Pré du Faure de Saint-Martin-de-Queyrières et au Centre-ville de l'Argentière-La Bessée

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié I

ID: 005-240500462-20250626-1952-DE

En complémentarité avec l'objectif précédent et afin de préserver le commerce de proximité, la Communauté de Communes du Pays des Écrins ambitionne d'encadrer fortement le déploiement de nouvelles grandes surfaces commerciales aux seuls secteurs en comportant déjà (Zone commerciale du Pré du Faure à Saint-Martin-de-Queyrières et centre-ville de l'Argentière-La Bessée).

Enfin, l'intercommunalité souhaite maintenir et consolider son offre de commerce de proximité et valoriser les produits locaux à travers la création d'une maison de l'Artisanat qui pourrait être situé en dehors des secteurs précédemment exposés.

#### Objectif 4: Renforcer la couverture numérique du territoire

En cohérence avec le Schéma Départemental de l'Aménagement Numérique, la Communauté de Communes du Pays des Écrins ambitionne la couverture numérique intégrale des zones bâties et touristiques de son territoire à l'horizon 20 ans.

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID: 005-240500462-20250626-1952-DE

# Orientation 4 : Un territoire à articuler en cohérence avec le Briançonnais, le Queyras et les métropoles proches

Territoire de l'extrémité de la vallée de la Durance, le Pays des Écrins est tributaire de la voie ferrée et de la RN94 pour éviter son enclavement. Ces infrastructures garantissent les liens entre les territoires, mais permettent également de travailler sur leur complémentarité.

### Objectif 1: Améliorer l'accès au territoire depuis les grandes métropoles et les polarités proches

La voie ferrée offre une liaison quotidienne vers Paris et les métropoles marseillaise et grenobloise. Elle est garante d'une offre de transport public décarbonée en direction de ces pôles universitaires, médicaux et de clientèle, et participe de ce fait au désenclavement du territoire. Elle doit, à ce titre, être impérativement maintenue, valorisée et modernisée pour en faire un axe majeur du développement des Hautes-Alpes en cohérence avec l'accueil des Jeux Olympiques de 2030 et les besoins inhérents aux Hautes-Alpes. Elle offre en outre des possibilités de liaisons quotidiennes vers les pôles locaux de Briançon, Embrun et Gap, et ce dans un contexte d'innovation sur les modes de transports ferrés. Elle est donc une alternative crédible à la voiture pour les déplacements domicile/travail.

La RN94 est quant à elle l'un des 3 axes principaux de desserte du département (avec la RN85 et la RD1075). Véritable axe de transit, elle permet de rejoindre l'Italie et le TGV Lyon/Turin en moins d'une heure. Son trafic est parfois congestionné lors des périodes de fortes fréquentations touristiques. Un point noir demeure sur le territoire : la traversée de La Roche de Rame. La Communauté de Communes du Pays des Écrins souhaite que cette problématique soit résolue dans les années à venir en améliorant la fluidité du trafic et en préservant les riverains.

La RN94 est également une infrastructure supportant une offre de transport en commun avec les territoires limitrophes qu'il apparaît nécessaire d'améliorer en termes de fréquence et de coordination.

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID: 005-240500462-20250626-1952-DE

### Objectif 2 : Développer une voie douce valléenne reliant le Guillestrois au Briançonnais par la vallée de La Durance

La Durance à vélo permettra de relier les communes de la vallée de La Durance de Briançon à la vallée du Rhône. Le SCoT s'inscrit dans cette dynamique et prévoit un usage domestique en particulier en fond de vallée afin de proposer une alternative à la voiture notamment entre L'Argentière-La Bessée et La Roche de Rame.

Objectif 3 : Travailler sur la complémentarité commerciale et économique avec les territoires voisins (filière bois, grandes surfaces commerciales, zones économiques, etc.)

Jouxtant les zones économiques du Briançonnais au Nord et la zone économique de Saint Crépin au Sud, le territoire du Pays des Écrins doit réfléchir à la complémentarité de ses activités en évitant une concurrence préjudiciable à l'échelle du Pays du Grand Briançonnais. C'est dans cette optique que s'inscrit la démarche SCoT.

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

ID: 005-240500462-20250626-1952-DE

# Orientation 5 : Améliorer le schéma des mobilités internes au territoire en cohérence avec les besoins de la population permanente et les objectifs de réduction de gaz à effet de serre.

Au-delà de l'accessibilité du territoire, Le Pays des Écrins est conscient des enjeux internes de mobilité en particulier en termes d'alternatives à la voiture individuelle. Le SCoT cherche à y apporter des réponses tout en garantissant une desserte performante de son territoire.

## Objectif 1: Organiser un véritable pôle d'échange multimodal communautaire autour de la gare de l'Argentière-La Bessée

La commune de l'Argentière-La Bessée est dotée d'une gare ferroviaire lui permettant de relier le territoire aux métropoles marseillaise et Grenobloise, à Valence ou à Paris, mais aussi plus localement à Briançon, Embrun ou Gap qui peuvent être des mobilités du quotidien.

Fort de cet outil, la Communauté de Communes du Pays des Écrins souhaite bâtir son armature de mobilité autour de celle-ci, en la transformant progressivement en véritable pôle multimodal communautaire en y « accrochant » les mobilités internes du territoire (parking relais, voie douce, transport en commun, etc.).

### Objectif 2 : Renforcer les transports en commun valléen

Territoire rural, le Pays des Écrins est peu dense en population, ce qui rend complexe la mise en performance des transports en commun. Toutefois, 3 axes de travail apparaissent stratégiques pour assurer une desserte efficiente :

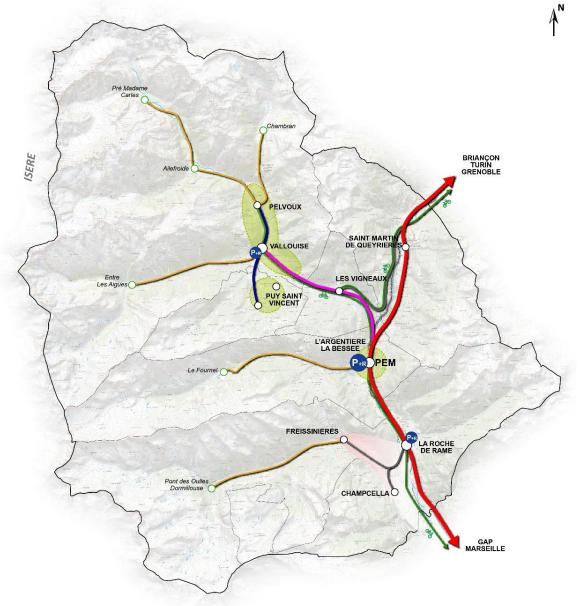
- Le renforcement du réseau de transport en commun longue distance dans la vallée de La Durance de Briançon à Gap en lien avec le pôle d'échanges multimodal de L'Argentière-La Bessée, les bus et le train. Le SCoT se positionne pour le développement d'une offre régulière et performante de La Roche de Rame à Briançon en passant par l'Argentière-La Bessée et Saint-Martin-de-Queyrières.
- Poursuivre le développement d'une offre interne pour la vallée de La Vallouise de l'Argentière-La Bessée à Vallouise-Pelvoux et en direction de Puy-Saint-Vincent;

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID: 005-240500462-20250626-1952-DE



 Développer une offre de transport en commun en direction des sites touristiques (Pré Madame Carle, Le Fournel, Chambran, Entre Les Aigues, Dormillouse). L'objectif est ici de décarboner les mobilités vers ces sites d'exceptions.

### Objectif 3: Proposer une mobilité pour tous

L'offre de mobilité doit permettre d'irriguer l'intégralité du territoire communautaire. Ainsi, l'objectif du SCoT, en complément des axes valléens, est d'assurer une desserte en transport en commun différenciée et efficiente vers les villages et hameaux du territoire, mais aussi adaptée et spécifique aux besoins de la population (population précaire, enfants, travailleurs saisonniers, etc.). Le transport à la demande pourra être une stratégie développée.

Développer les mobilités actives de proximité

Développer les parkings relais

Développer un réseau de voies vertes

Développer les transports en commun vers les sites touristiques

Développer le transport à la demande

Améliorer la RN94 et y consolider l'offre de transport en commun

Développer le transport en commun entre L'Argentière La Bessée et Vallouise

Développer le transport en commun interstation

Assurer la pérennité de la voie ferrée et en renforcer ses fonctions

Contour Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié I

ID: 005-240500462-20250626-1952-DE

## Objectif 4: Développer un réseau de cheminements doux communautaire pour relier les vallées de La Durance et de La Gyronde

En complément de La Durance à Vélo qui offrira une alternative performante à la voiture entre La Roche de Rame et L'Argentière-La Bessée (se prolongeant vers Briançon et Guillestre), le Pays des Écrins ambitionne de développer une voie douce de Vallouise-Pelvoux à L'Argentière-La Bessée, permettant à une majorité du territoire d'être doté de voies sécurisées.

### Objectif 5: Améliorer les mobilités actives

Outre les infrastructures entre les villages, il apparaît nécessaire de travailler sur la place des modes actifs au sein du tissu bâti en particulier dans les centres-villages. L'objectif est ainsi de rééquilibrer le rapport entre les espaces dédiés à la voiture et ceux dédiés à ces modes. L'apaisement des centres-bourgs est ainsi un objectif du SCoT.

### Objectif 6 : Encourager les mobilités alternatives

En complément des objectifs précédents, il apparaît nécessaire de développer une stratégie permettant de favoriser les usages partagés de la voiture. À ce titre, le SCoT ambitionne de :

- Favoriser la pratique du covoiturage en développant la mise en réseau et en travaillant sur la création de nouvelles aires ;
- Sécuriser en encourageant la pratique de l'autostop;
- Faire connaître l'autopartage.



Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID: 005-240500462-20250626-1952-DE

Doté d'un passé industriel encore perceptible à l'Argentière-La Bessée et à La Roche de Rame, le Pays des Écrins dispose d'une palette économique diversifiée (industrie, artisanat notamment autour de la filière présentiel ou bois, tourisme, agriculture, etc.), dont l'une des rares industries à portée internationale du département (usine Extruflex sur la ZAE du Planet à La Roche de Rame). L'objectif du SCoT est de s'appuyer sur ces forces en travaillant sur leur pérennité face notamment au défi du changement climatique.

Il s'agit ainsi de renforcer le poids de l'économie productive (industrie, artisanat, BTP, filière bois, etc.) qui est une source d'emplois permanents et pas nécessairement liés à la sphère présentielle.

L'activité touristique évoluera dans les 20 prochaines années en travaillant sur l'adaptation de son modèle en particulier hivernal au regard des effets du réchauffement climatique. Le territoire du Pays des Écrins offre des atouts pour bâtir un tourisme moins saisonnier permettant ainsi de limiter les impacts climatiques.

Enfin, l'agriculture, même si elle est proportionnellement peu présente sur le territoire, constitue également un défi. Le SCoT ambitionne de la développer tout en adaptant son modèle au regard des enjeux de prédations, de mise en valeur des paysages et de changements climatiques.

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID: 005-240500462-20250626-1952-DE

### Orientation 1: Renforcer le poids de l'économie industrielle et artisanale

Éléments forts du territoire, l'industrie et l'artisanat sont confrontés à de réelles difficultés pour s'installer du fait d'un manque criant de foncier. Le SCoT se donne pour double objectif de renforcer cette filière créatrice d'emplois permanents et de répondre aux enjeux fonciers du territoire et de la moitié Nord du département de par la position centrale du territoire.

### Objectif 1: Optimiser et renouveler l'usage du foncier dans les zones d'activités existantes

Le premier objectif vise à optimiser les fonciers économiques dans les ZAE existantes et à les recycler si nécessaire. À ce titre, les zones d'activités du Pré du Faure et de l'Iscle à Saint-Martin-de-Queyrières, de Parcher à Vallouise-Pelvoux, des Sablonnières à l'Argentière-La Bessée, de Beauregard (entrée de ville) de l'Argentière-La Bessée et du Planet à La Roche de Rame seront particulièrement étudiées.

Concernant le site du Planet (La Roche de Rame), le Pays des Écrins ambitionne à terme sa dépollution pour y développer un projet économique. Toutefois, celle-ci ne sera possible qu'à la condition de l'obtention d'aides financières très substantielles. Sa réalisation est donc à prévoir à long terme.

## Objectif 2: Développer une offre en foncier industriel et artisanal en cohérence avec les besoins du territoire du Grand Briançonnais et les spécificités communales

En complément d'une stratégie de densification, de renouvellement urbain et de l'utilisation des friches économiques, le SCoT ambitionne de développer une offre complémentaire à destination de l'industrie et de l'artisanat. Cette offre s'organisera selon 2 axes :

- ♦ Le développement de la zone artisanale du Planet à La Roche de Rame ;
- La possibilité offerte dans le tissu urbain mixte de chaque commune d'accueillir des activités artisanales non nuisantes.

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID: 005-240500462-20250626-1952-DE

### Objectif 3 : Consolider la filière bois autour de la zone d'activités du Villaret

La filière bois est particulièrement stratégique sur le territoire du Pays des Écrins en raison d'une ressource abondante et de la structuration des acteurs. Aussi, le SCoT ambitionne d'étendre la zone du Villaret située à Saint-Martin-de-Queyrières dédiée à la filière bois pour y former un cluster en lien avec les entreprises existantes (exploitation forestière, scierie, charpentiers, etc.) y compris celles situées sur la Communauté de Communes du Briançonnais.

## Objectif 4: Pérenniser la production de matériaux locaux pour la filière BTP du Grand Briançonnais pour répondre aux objectifs du schéma carrière

Doté de plusieurs sites d'exploitation et de traitement, le Pays des Écrins dispose d'un gisement pouvant encore être exploité en cohérence avec le schéma régional des carrières et les besoins du Grand Briançonnais. Le SCoT ambitionne ainsi de consolider les activités existantes sur les communes de Champcella / Freissinières (Carrière), Saint-Martin-de-Queyrières (stockage et traitement de matériaux), de Vallouise-Pelvoux (stockage et traitement des matériaux) et de La Roche de Rame (carrière, stockage et traitement de matériaux) en cohérence avec les enjeux écologiques et paysagers, d'autonomie en matériaux de la moitié Nord du département et de limitation des émissions de gaz à effets de serre.

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID: 005-240500462-20250626-1952-DE

# Orientation 2: Diversifier l'économie touristique pour l'inscrire dans la transition écologique et climatique

Activité forte et prépondérante du territoire, le tourisme va être confronté aux évolutions climatiques qui vont imposer d'adapter le modèle actuel pour le rendre plus résilient tout en s'inscrivant dans une nécessaire transition écologique. Cela se traduira à la fois dans les types d'activités et leurs périodes de fréquentations, mais également sur l'immobilier de loisirs.

## Objectif 1: Poursuivre la diversification des activités touristiques en lien avec un allongement des saisons (filière d'excellence et patrimoine)

Structuré autour d'un tourisme essentiellement exogène et saisonnier (été et hiver) basé sur des activités phares et identitaires (ski, randonnée, alpinisme), le Pays des Écrins ambitionne d'adapter progressivement ce modèle pour étaler la fréquentation touristique sur une plus longue période de l'année tout en confortant ces filières d'excellences. Les thématiques du patrimoine, de la culture, du tourisme vert sont des pistes à explorer dans une logique de diversification.

Au niveau des loisirs, il apparaît également opportun de proposer des activités nouvelles en rapport avec les caractéristiques montagnardes du territoire (tyrolienne, luge d'été, etc.). Le SCoT ambitionne ainsi de consolider les bases de loisirs du territoire (Plateau des Essarts à Vallouise / Pelvoux, Iscle de Prelles à Saint-Martin-de-Queyrières, Lac de La Roche de Rame, Puy-Saint-Vincent, l'Argentière-La Bessée, etc.).

Enfin, la diversification doit également permettre d'adapter les offres phares, notamment au niveau de la randonnée et de l'alpinisme. Le développement du ski de randonnée, des treks, etc., offre des possibilités intéressantes pour le territoire. À ce titre, il apparaît pertinent de réfléchir à la possibilité d'implanter un nouveau refuge en rive gauche de La Durance permettant de faire la jonction entre le massif du Queyras et celui des Écrins.

### Objectif 2 : Soutenir l'activité ski en cohérence avec les enjeux climatiques

Activité de loisirs phare du territoire à travers les stations de Puy-Saint-Vincent et de Vallouise-Pelvoux, le ski doit être soutenu tout en s'adaptant aux évolutions climatiques. Le Pays des Écrins ambitionne ainsi de maintenir cette activité, mais dans un équilibre vis-à-vis des enjeux de ressource en eau et de protection de la biodiversité. L'activité doit s'adapter en travaillant sur une diversification de l'offre de glisse,

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID: 005-240500462-20250626-1952-DE

le renouvellement des infrastructures conditionnée à leur durée d'amortissement, sur la qualité des fronts de neige et sur son lien avec la vallée.

### Objectif 3: Garantir le potentiel en lits marchands du territoire

Doté d'un potentiel de l'ordre de 38 000 lits dont les 2/3 sont des lits froids, le Pays des Écrins ambitionne de travailler prioritairement sur le maintien de ce volume tout en visant à un développement du potentiel de lits marchands. Ainsi, le SCoT ambitionne de :

- Limiter la consommation d'espaces pour la réalisation de nouveaux lits touristiques en dehors de l'hébergement de plein air qui pourra voir ses fonctions renforcées. Le maintien du potentiel de lits marchands (hors hébergement de plein air) pourra se réaliser à l'intérieur des enveloppes urbaines en densification ou renouvellement urbain.
- Bloquer le changement de destination des hébergements marchands existants en cohérence avec les spécificités touristiques du territoire;
- Limiter le développement des résidences secondaires;
- Travailler sur la mise en tourisme des résidences secondaires en favorisant et en accompagnant la réhabilitation de l'immobilier de loisirs, en particulier les copropriétés. À ce titre, le SCoT se donne pour objectif de réhabiliter 5000 lits touristiques d'ici à une vingtaine d'années.

Le SCoT ambitionne également de compléter et de diversifier son offre d'hébergements avec de l'hébergement de plein air et de l'habitat insolite qui pourront être réalisés dans des lieux propices à cette offre, y compris hors enveloppe urbaine, sous réserve d'être limitée en quantité.

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID: 005-240500462-20250626-1952-DE

# Orientation 3: Développer la filière agricole pour tendre vers une autonomie alimentaire territoriale en cohérence avec les caractéristiques géographiques du territoire

Activité économique peu représentée en nombre d'emplois sur le territoire, l'agriculture n'en demeure pas moins un enjeu fondamental puisqu'elle permet à la fois de répondre aux objectifs alimentaires, de proposer des emplois pérennes et non délocalisables et d'entretenir les paysages qui sont l'atout majeur de l'attractivité touristique du Pays des Écrins.

Aussi, le SCoT ambitionne de doter le Pays des Écrins d'une agriculture dynamique en développant cette filière dans ses différents aspects (production et pastoralisme).

### Objectif 1: Protéger les zones agricoles les plus productives

Le Pays des Écrins est doté de peu d'espaces agricoles productifs (terrains plats, irrigués ou irrigables, fertiles, mécanisables, etc.). De ce fait, ces secteurs sont un enjeu important et seront protégés de toute forme d'urbanisation en cohérence avec les dispositions du SRADDET SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- la plaine de La Durance;
- la plaine des Auches (Vallouise);
- la plaine des Ribes à Freissinières;
- la plaine des Vigneaux.

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID: 005-240500462-20250626-1952-DE

### Objectif 2 : Restaurer et développer le réseau d'irrigation dans l'objectif d'améliorer la production agricole

Doté d'une ressource en eau encore relativement abondante du fait de sa situation en tête de bassin hydrographique, le Pays des Écrins dispose d'un faible réseau d'irrigation en service. De nombreux secteurs ont été abandonnés. Le SCoT ambitionne de renforcer et de restaurer ce réseau pour augmenter la production agricole notamment en termes de fourrage, de maraîchage et d'usage privé (arrosage).

## Objectif 3: Favoriser la valorisation des produits locaux en s'inscrivant dans le programme alimentaire territorial des Hautes-Alpes

Le territoire du Pays des Écrins ne permet pas de travailler sur sa propre autonomie alimentaire du fait de sa faible superficie et du peu de diversité de ses produits. Néanmoins, l'objectif est de s'inscrire dans le programme alimentaire territorial des Hautes-Alpes en contribuant à la valorisation des produits du territoire. À ce titre, la volonté est de créer une maison de l'agriculture et de l'artisanat sur le territoire pour valoriser les produits du Pays des Écrins.

De plus, le SCoT souhaite permettre aux exploitants agricoles de prolonger leur activité par la transformation, la valorisation et la vente directe sous forme de circuits courts.

### Objectif 4: Favoriser l'installation de nouvelles exploitations en travaillant sur leur diversification

Conscient des difficultés, en particulier foncières, rencontrées sur le territoire pour développer une activité agricole, la Communauté de Communes du Pays des Écrins souhaite avoir une démarche proactive en collaboration avec les acteurs de la profession (Chambre d'Agriculture, Syndicats, SAFER, etc.) pour maîtriser si besoin du foncier permettant ainsi l'installation de nouvelles exploitations et le développement d'une politique agricole communautaire.

### Objectif 5 : Perpétuer le pastoralisme en équipant les différents vallons pour lutter contre la prédation

Activité traditionnelle du territoire, le pastoralisme contribue fortement à la qualité des paysages et à son entretien. Confrontée au défi de la prédation, elle doit s'adapter dans les décennies à venir afin d'éviter son déclin et un embroussaillement progressif des alpages. Aussi, le SCoT ambitionne de préserver les alpages et de doter les différents vallons d'un équipement de lutte contre la prédation afin de permettre aux alpagistes de perpétuer leur métier.





Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié I

ID: 005-240500462-20250626-1952-DE

Fort d'un cadre de vie d'exception marqué par la présence du Parc National des Écrins, des sites inscrits ou classés et monuments historiques, le Pays des Écrins cherche à inscrire son projet de territoire dans une transition environnementale lui permettant de préserver ses caractéristiques.

Le SCoT ambitionne de protéger cette biodiversité exceptionnelle en travaillant sur la préservation des réservoirs de biodiversité et plus généralement des continuités écologiques entre les massifs du Queyras et des Écrins.

Cette protection s'accompagne d'une politique volontariste de limitation de l'artificialisation des sols s'inscrivant dans les objectifs de la Loi Climat et Résilience et de sa traduction dans le SRADDET SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La transition environnementale se traduira également par la préservation des ressources du territoire (notamment l'eau) et la prise en compte des risques naturels dans les aménagements urbains.

À cela s'ajoutera une stratégie sur la transition énergétique avec une recherche de sobriété, mais aussi de développement des énergies renouvelables sur le territoire. Cette ambition, associée à la stratégie sur les mobilités décarbonées, permettra de veiller à la qualité de l'air et à diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Dans le même objectif, le SCoT cherchera à faire émerger une stratégie autour de la gestion des déchets en travaillant sur leur transformation et leur recyclage en lien avec la gestion des matériaux.

Enfin, le SCoT sera le garant de la protection des paysages et du patrimoine du Pays des Écrins au regard de leur importance dans la qualité de vie et l'attractivité touristique de la communauté de communes.

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID: 005-240500462-20250626-1952-DE

### Orientation 1: Protéger la biodiversité exceptionnelle du territoire

Situé entre le massif des Écrins et celui du Queyras, articulé autour de la vallée de La Durance, le Pays des Écrins est doté d'une biodiversité exceptionnelle aux différents étages de son territoire. Reconnue à travers différents sites Natura 2000 ou par le Parc National des Écrins, cette biodiversité doit être protégée des conséquences d'un développement mal contrôlé ou maîtrisé. Le SCoT ambitionne de se positionner dans cette trajectoire.

## Objectif 1: Préserver la zone cœur du Parc National des Écrins et travailler sur ses portes d'entrée emblématiques

Le Parc National des Écrins, et sa zone cœur tout particulièrement, constitue un joyau de la biodiversité du territoire. Le SCoT souhaite maintenir un haut niveau de préservation en travaillant sur la gestion des flux en particulier autour de ses portes d'entrée principales que sont Le Pré Madame Carle/ Ailefroide, Entre Les Aigues, Le Fournel, Chambran ou Dormillouse. En lien avec la stratégie sur les mobilités décarbonées, ces portes d'entrée doivent permettre de mieux gérer les flux de visiteurs sans en limiter nécessairement la fréquentation.

### Objectif 2 : Maintenir et valoriser les outils de protection des espaces naturels protégés

Le territoire du Pays des Écrins comporte de nombreux outils de protection des espaces naturels (réserve biologique, site Natura 2000, etc.) qu'il convient de maintenir et de valoriser en cohérence avec la trame verte et bleue du territoire.

## Objectif 3 : Maintenir une trame verte et bleue fonctionnelle en particulier entre le massif des Écrins et le Queyras

Il s'agit de préserver la trame verte et bleue et d'intégrer ses enjeux dans l'urbanisme, les projets d'aménagement, les pratiques agricoles et forestières, en prenant en considération les orientations du SRADDET SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur, du SDAGE, de la charte du Parc National des Écrins et en cohérence avec la charte du PNR du Queyras limitrophe au territoire.

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID: 005-240500462-20250626-1952-DE

### Objectif 4 : Maintenir une trame noire en cohérence avec les enjeux écologiques

En combinaison avec la trame verte et bleue, la trame noire doit permettre de garantir la circulation des espèces nocturnes entre les différents réservoirs du territoire. Le SCoT se saisit ainsi de la lutte contre la pollution lumineuse pour préserver la biodiversité exceptionnelle du territoire

### Objectif 5 : Protéger les Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) support de biodiversité

La limitation de l'artificialisation des sols accompagnée par des mesures de protection fortes sur la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers à enjeux doit permettre au Pays des Écrins de préserver son patrimoine.

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID: 005-240500462-20250626-1952-DE

### Orientation 2 : Préserver et sécuriser la ressource en eau

Situé en tête de bassin de La Durance avec le Briançonnais, doté de nombreuses sources et nappes phréatiques, le Pays des Écrins est un élément stratégique de la chaîne de l'eau et de la solidarité amont / aval. Dans le respect des grandes orientations du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône-Méditerranée, l'objectif est de protéger la ressource, en qualité comme en quantité (nappes stratégiques et captages), de définir les modalités de partage de l'eau, en donnant la priorité aux économies d'eau, en intégrant les évolutions liées au changement climatique, et de réfléchir au stockage éventuel multi-usage.

### Objectif 1: Protéger les sources et périmètres de captage

Afin de sécuriser les approvisionnements et de garantir la qualité de l'eau, le SCoT souhaite protéger les différentes sources à usage d'eau potable.

### Objectif 2 : Travailler sur le partage et le stockage de la ressource dans une logique de solidarité amont / aval

Conscient du rôle que joue le territoire dans la chaîne de l'eau, le Pays des Écrins souhaite inscrire ses actions dans une logique de partage de cette ressource en réfléchissant si nécessaire à des stockages complémentaires pour assurer la distribution en eau potable, l'irrigation des productions agricoles et la défense incendie.

Cette solidarité doit également être pensée au regard des besoins en eau des territoires en tête de bassin. Ainsi, la solidarité amont/aval doit également être pensée dans une logique aval/amont avec une maîtrise des utilisations de la ressource en eau à chaque niveau du bassin d'alimentation.

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID: 005-240500462-20250626-1952-DE

### Objectif 3 : Assurer le traitement et la réutilisation des eaux usées

Fort d'un système en assainissement des eaux usées relativement performant sur la majorité de ses stations d'épuration, le territoire doit néanmoins poursuivre ses investissements dans le traitement des eaux usées en améliorant leurs performances et en les adaptant aux évolutions démographiques.

Le SCoT ambitionne également de s'inscrire dans le plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau en travaillant sur la réutilisation des eaux grises.

### Objectif 4: Développer des solutions alternatives pour la gestion des eaux pluviales

Face aux évolutions climatiques qui concentrent notamment les phénomènes pluvieux, il apparaît nécessaire de retrouver un cycle de l'eau le plus perméable possible en se basant sur une stratégie cohérente à l'échelle du territoire (schémas directeurs, infiltration lorsque cela est possible, désimperméabilisation...). Cette stratégie se développera en cohérence avec les orientations du SDAGE.

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID: 005-240500462-20250626-1952-DE

# Orientation 3 : Préserver le patrimoine paysager et architectural des Écrins, vecteur d'attractivité résidentielle et touristique du territoire

Élément majeur de l'attractivité du territoire, le paysage du Pays des Écrins se doit d'être préservé alors même que l'urbanisation récente a pu nuire à ses qualités, mais aussi à une perte de reconnaissance patrimoniale. Cette orientation cherche à répondre à ces défis en préservant les éléments remarquables du paysage et du patrimoine architectural tout en assurant un développement urbain équilibré et respectueux des sites.

### Objectif 1: Protéger les cônes de vues sensibles vers les édifices ou paysages remarquables

Le SCoT souhaite protéger les cônes de vues emblématiques de son territoire en lien avec des espaces agricoles ouverts (plaine des Ribes, etc.) ou des édifices remarquables (horloge, église, chapelle, etc.), afin de préserver ses caractéristiques patrimoniales.

### Objectif 2 : Inscrire les projets dans le paysage et l'architecture du Pays des Écrins

Architecture traditionnelle de montagne, architecture industrielle, etc., le territoire du Pays des Écrins est doté de singularités. Le SCoT se donne pour objectif d'en tenir compte en inscrivant les projets urbains dans l'esprit des lieux aussi bien au niveau paysager, qu'architectural ou urbain.

### Objectif 3: Protéger et valoriser les patrimoines remarquables auprès de la population locale et des visiteurs

Fort de nombreux édifices patrimoniaux (église, chapelle, horloge, fours, etc.), le SCoT souhaite développer une stratégie de valorisation à destination de la population locale et touristique. Pour ce faire, l'identification et la protection de ces éléments seront un élément clé du projet de territoire du Pays des Écrins.

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID: 005-240500462-20250626-1952-DE

# Orientation 4: Inscrire le territoire dans la trajectoire du «Zéro Artificialisation Nette » à l'horizon 2050 en cohérence avec les orientations du SRADDET SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur

Élément clé de la loi Climat et Résilience, la limitation de l'artificialisation des sols est un enjeu fondamental du SCoT afin de préserver les caractéristiques du territoire et en particulier son patrimoine écologique et agronomique.

### Objectif 1 : Réduire l'artificialisation des sols dans le respect des orientations du SRADDET SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur

Conformément aux dispositions de la Loi Climat et Résilience reprise dans le SRADDET SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur, le SCoT du Pays des Écrins prévoit de réduire par 2 sa consommation d'espaces des 10 dernières années (27,4ha) sur la période 2021/2031 soit un objectif de consommation d'espaces maximum de 13.5 ha dont 1 ha de bonus pour la ville centre en compatibilité avec les dispositions du SRADDET.

De 2032 à 2045, le SCoT ambitionne de réduire l'artificialisation des sols pour atteindre le « Zéro Artificialisation Nette » en 2050 soit :

- Un maximum de 7 ha pour la période 2032/2041.
- Un maximum de 1.5 ha pour la période 2042/2045.

In fine, le potentiel d'artificialisation sur le territoire sera limité à 22 ha de 2021 à 2045.

### Objectif 2 : Travailler prioritairement sur des opérations de renouvellement urbain ou de densification

En combinaison avec l'objectif de réduction de l'artificialisation des sols, le SCoT souhaite prioriser les opérations de renouvellement urbain (friches, logements vacants, etc.) et de densification (BIMBY, dents creuses, etc.). A ce titre, une réflexion spécifique sera menée sur les friches des FAP à l'Argentière La Bessée et de MGI sur la zone d'activité du Planet à la Roche de Rame.

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié I

ID: 005-240500462-20250626-1952-DE

Toutefois, le SCoT souhaite que le développement urbain soit réalisé en cohérence avec le tissu bâti proche et dans une logique d'optimisation du foncier. Les densités de constructions seront à considérer au regard des caractéristiques architecturales et patrimoniales de chaque secteur (centre-ville, village, hameaux, habitat diffus, etc.).

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID: 005-240500462-20250626-1952-DE

# Orientation 5 : Améliorer la qualité de l'air en travaillant sur la rénovation énergétique et la production d'énergies renouvelables

Le SCoT souhaite améliorer la qualité de l'air en travaillant sur 3 piliers complémentaires :

- La mise en œuvre de mobilités décarbonées (cf. orientations et objectifs précédents);
- La rénovation thermique du parc de construction existant;
- Le développement des EnR.

## Objectif 1: Rénover et réhabiliter le parc de logements, d'équipements et d'activités pour limiter les émissions de gaz à effet de serre

Doté d'un important parc de construction en lien notamment avec les résidences secondaires (61.5%), mais aussi au niveau des activités économiques et des équipements publics, le territoire doit s'inscrire dans la transition énergétique en travaillant sur la rénovation et la réhabilitation de son parc immobilier.

## Objectif 2: Accélérer le développement des énergies renouvelables en exploitant les ressources du territoire et en cohérence avec les enjeux patrimoniaux du territoire

Afin de diversifier ses sources d'approvisionnement, mais aussi en utilisant les atouts du territoire, le Pays des Écrins souhaite accélérer le développement des EnR en :

- Créant une filière bois énergie en développant notamment un réseau de chaleur urbain à l'Argentière-La Bessée ;
- Développant le solaire photovoltaïque dans le respect du patrimoine paysager et architectural: ancien ISDI de Beauregard à l'Argentière-La Bessée, parkings, toiture de bâtiments, etc.
- Renforçant le petit hydraulique en cohérence avec les enjeux écologiques de la trame bleue.

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID: 005-240500462-20250626-1952-DE

## Orientation 6 : Développer une économie circulaire autour des matériaux et des déchets

À l'aube d'un phénomène important de renouvellement urbain impulsé par la transition énergétique et écologique, le recyclage des matériaux et le développement d'une économie circulaire est un défi important pour le territoire, bien que cette réflexion doive s'inscrire dans un territoire plus vaste comme celui du Grand Briançonnais. Le SCoT se donne pour objectif de développer une économie circulaire autour des matériaux et des déchets en travaillant également à la gestion et au stockage de ces derniers.

#### Objectif 1: Assurer le traitement des déchets inertes sur le territoire

Le renouvellement urbain attendu dans les deux décennies à venir va nécessiter, malgré une stratégie d'économie circulaire, de travailler sur le traitement des déchets inertes. En cohérence avec le schéma régional des carrières et les territoires limitrophes, le Pays des Écrins traitera ces déchets.

Toutefois, l'objectif prioritaire est le déploiement d'une véritable économie circulaire autour de la réutilisation des matériaux pour la réalisation ou la réhabilitation de constructions.

### Objectif 2: Valoriser localement les déchets issus des stations d'épuration, biodéchets et déchets verts

Le Pays des Ecrins, en collaboration avec la Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras souhaite développer une plateforme de co-compostage composée de deux filières de compost normées (boues des stations d'épurations et biodéchets) via l'utilisation des déchets verts, sur le Nord du département des Hautes-Alpes. Cet équipement local évitera les transports réguliers des déchets par camions vers d'autres région pour leur traitement. Ces composts pourront ensuite être valorisés localement à travers différentes filières : agricoles, paysagères, services espaces verts, jardins particuliers, etc.

### Objectif 3: Réduire la production de déchets

Enjeu de société, la réduction de la production des déchets est un défi important. L'objectif est de travailler avec l'ensemble des acteurs pour en limiter la production en collaboration avec les collectivités limitrophes.

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID: 005-240500462-20250626-1952-DE

# Orientation 7: Travailler sur la résilience du territoire vis-à-vis du changement climatique et des aléas naturels ou industriels

Fortement impacté par les risques naturels (avalanches, inondations, crues torrentielles, chutes de blocs, glissements de terrain, etc.), mais aussi par les effets du changement climatique en particulier sur les phénomènes naturels, le territoire du Pays des Écrins est particulièrement vulnérable. Le SCoT se propose de développer sa résilience vis-à-vis de ces phénomènes en travaillant sur la protection des populations et sur la connaissance des risques.

### Objectif 1: Protéger les populations contre les risques naturels et industriels

Le Pays des Écrins doit faire face à la nécessité de protéger ses populations tout en assurant un développement cohérent et maîtrisé. Dans ce cadre, la protection des cours d'eau relève d'un défi important pour le territoire eu égard de l'urbanisation existante (Vallouise-Pelvoux, L'Argentière-La Bessée, La Roche de Rame, etc.) en bénéficiant d'une solidarité aval/amont.

### Objectif 2 : Développer des projets résilients protégeant les populations et les écosystèmes

Il apparaît nécessaire d'adapter la résilience du territoire face aux risques naturels en localisant les opérations d'aménagement dans les secteurs à moindre risque et en protégeant les constructions existantes en cohérence avec les projets de Programme d'Actions de Prévention des Inondations. Il s'agit également d'anticiper les conséquences du changement climatique en particulier en matière de défense contre les incendies.

## Objectif 3: Améliorer la connaissance de la population sur les risques naturels en ayant une culture du risque

Le SCoT se donne pour ambition de travailler sur la diffusion de la connaissance des risques auprès de la population pour travailler sur l'adaptation sociale aux risques naturels et à leurs impacts sur les zones urbanisées.